

# GWERN HA DU

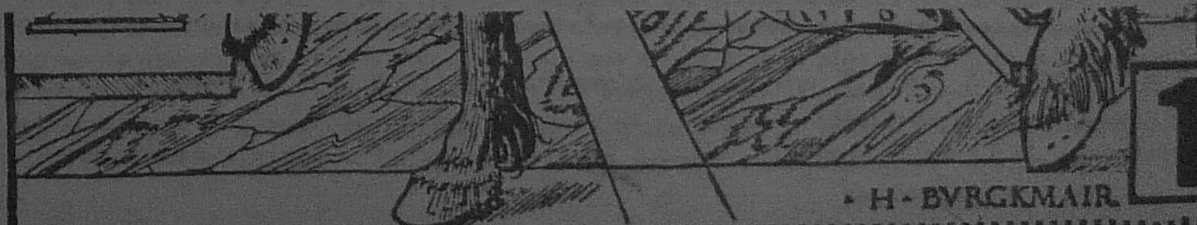
Journal Nationaliste Breton

FÉVRIER-MARS 1991

numéro 83



MAXIMILIEN, notre dernier Duc



• H. BYRGKMAIR

15<sup>F</sup>

## SOMMAIRE

	Page
NAIVETES, IGNORANCES, ACTIVISMES par Yann FOUERE .....	3/4
REMON DELAPORTE par Yann FOUERE .....	4
MAXIMILIEN, NOTRE DERNIER DUC (I) par Yann BOUESSEL du BOURG .....	5/7
LE ROUGE ET LA CROIX par GARREC .....	7
JEAN GROIX GOGOAN ZAITUGU (Communiqué EUSKAL BATASUNA) .....	7 et 21
LETTRE DU C.U.A.B A FR. MITTERRAND par Jean CEVAER .....	8
JAMES BOUILLE, RENOVATEUR DE L'ART BRETON (II - Fin) par Yann BOUESSEL du BOURG .....	9/13
DE VILNIUS AU GOLFE par Thierry GWIGOREL .....	13/14
LES RACES HUMAINES par Roger BOUQUAY .....	15/18
CRISE D'IDENTITE par Joseph CHARDRONNET .....	18/19
LIVRES par Yann BOUESSEL du BOURG .....	19/21
LA MEILLEURE DE L'ANNEE par Roger BOUQUAY .....	21
JURISPRUDENCE FRANCAISE CONCERNANT LA PERENNITE DES DROITS DE LA BRETAGNE par LE GOARNIG Kozh .....	22
CELLE QUI BAPTISA UNE PRUNE : LA REINE CLAUDE (V) par Edith PERENNOU .....	23/25
CHARLES DE GAULLE (1837-1880) par Joseph CHARDRONNET O.M.I. ....	25/26
ILLUSTRATIONS : Edith PERENNOU - Yseult LE WAHO.	

" GWENN - HA - DU " se veut un journal de combat et de rassemblement de TOUS LES BRETONS.

" GWENN - HA - DU " n'entend pas se substituer aux autres journaux bretons qui ont tous leur raison d'être.

" GWENN - HA - DU " veut simplement GROUPEL et ENTRAINDER TOUTES LES BONNES VOLONTES et les éléments les plus dynamiques de l'Emsav, en collaboration avec tous, SANS EXCLUSIVE, POUR UNE DEFENSE complète, cohérente et plus efficace DU PEUPLE BRETON.

• • •

" GWENN - HA - DU " - Parution bimestrielle (ISSN 0246 3474).

- Abonnement annuel (6 N°s) : 120 Francs - Hors Europe par Avion : 140 Francs. - Directeur : J. LE MAHO. 190 Bis, Avenue de Clichy 75017 - PARIS.

## REFLEXIONS SUR LA GUERRE DU GOLFE

Personne ne peut être pour la guerre; encore moins que les autres ceux qui, dans leur propre pays et parfois dans leur chair, en ont connu les horreurs et les excès. Ceci dit les manifestations dites "pacifistes" à propos de la guerre du Golfe auxquelles nous assistons ça et là ne sont autre chose que des réactions épidémiques et irrationnelles de participants d'esprit généreux, mais souvent abusés par des manipulateurs en mal de publicité, et qui refusent de tenir compte des faits, de l'Histoire et du Droit. Ils oublient qu'il existe entre les Etats des obligations d'un droit international qu'il est nécessaire que nous développons si nous voulons justement que la loi de la jungle et l'emploi de la force cessent de s'appliquer dans les rapports internationaux et ceux des différents Etats entre eux.

\* \* \*

Il est certain que depuis l'origine de l'humanité les guerres, les invasions et les conquêtes n'ont guère été motivées, quoi qu'on en dise parfois, que par des désirs de pillage et d'enrichissement d'hommes, de Princes ou d'Etats désireux de s'enrichir et de s'agrandir aux dépens de leurs voisins. Cela resta toujours vrai même si des "idéologies" ou des "fois" sont venues plus récemment tenter de parer ces guerres et ces conquêtes de belles couleurs qu'elles n'ont pas.

Le grand espoir du monde, au lendemain des massacres inutiles de la première guerre mondiale, était qu'il n'y eie plus de guerre, et que l'on puisse en tous cas éviter et limiter ces dernières par le développement du droit international, le règlement pacifique des conflits, et l'organisation d'un système de sécurité collective capable d'empêcher l'emploi de la force pour régler les différends entre les Etats. C'était là l'un des espoirs et l'un des buts premiers de la Société des Nations, comme le sont aujourd'hui ceux de la Communauté Européenne et ceux de l'O.N.U.

Malheureusement, du fait des injustices criantes commises par les Traités qui ont mis fin à la première guerre mondiale, du fait des impérialismes et des rivalités qui continuent d'inspirer les grandes puissances, du fait aussi des idéologies mortantes du fascisme et du communisme qui, pour certaines de ces puissances, n'étaient que le masque de l'impérialisme, ces espoirs ont été déçus. Sean Lester, mon voisin du Connemara, qui fut en 1939 le dernier, et le seul Irlandais, à occuper le poste de Secrétaire Général de la Société des Nations, n'a pu de ce fait faire jouer les règles de la Sécurité collective, ni empêcher la deuxième guerre mondiale d'éclater. La même impuissance a frappé l'O.N.U. jusqu'au jour, du fait de l'opposition et de l'hostilité systématique qui existait entre les Etats-Unis et la Russie soviétique. On ne peut que se féliciter du fait que l'amélioration de leurs rapports respectifs a fini par permettre l'application concrète des règles internationales inséparables de la sécurité collective. Il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit là d'un incontestable progrès du droit international, qui finira bien, espérons le, par prendre dans le monde le pas sur la force.

Tous les Etats membres de l'O.N.U. sont tenus par leur adhésion à la Charte de cet organisme mondial, à des obligations internationales qu'ils doivent respecter. Ils sont tous tenus d'appliquer les décisions du Conseil de Sécurité chargé de veiller au respect de ces obligations. La chose reste vraie, comme le disait de Valera lorsque l'Irlande s'opporta son adhésion à l'O.N.U. "même si la loi internationale nous oblige à participer à un conflit qui nous rangera contre un Etat ami, à côté d'un autre qui ne l'est pas et avec lequel nous n'avons rien de commun".

Envisagé sous cet angle, qui est aussi celui du droit, la coalition internationale de la trentaine d'Etats engagés contre l'Irak dans la guerre du Golfe, n'est qu'une simple opération de police internationale. Même si elle est coûteuse, elle doit être considérée comme telle par l'ensemble d'un monde attaché à la paix.

\* \* \*

On peut certes regretter que cette intervention se soit déclenchée pour défendre l'intégrité d'une petite principauté dont la principale raison d'exister est la production du pétrole. Même si les citoyens les plus discutables ont droit cependant, dans nos sociétés développées, à une protection égale de la loi. On peut regretter surtout que le dictateur de l'Irak ait été dangereusement armé par les puissances occidentales, dont la France et l'Allemagne, et qu'il n'ait pas été pris plus tôt à partie pour les multiples violations des Droits de l'homme et le massacre de sa population kurde dont il s'est rendu coupable, et qui ont violé toutes les Conventions internationales que l'Irak a pourtant signé. On peut regretter aussi que les massacres de Pol Pot au Cambodge soient restés impunis jusqu'ici. La chose ne sera possible que lorsqu'un Tribunal international permanent et indépendant sera créé et accepté sur le plan mondial, sur le modèle de celui qui existe déjà au plan européen. Mais la guerre du Golfe et les réactions qu'elle suscite ont montré que le degré d'avancement sur le plan du droit des sociétés arabes et musulmanes, par comparaison avec celui des sociétés occidentales d'inspiration chrétienne, leur rend pour l'instant cette évolution incompréhensible.

Yann FOUERE



## NAIVETES,, IGNORANCES ACTIVISMES

Si en cette fin d'année, j'essaie de dégager les leçons de l'activité politique bretonne, deux traits principaux me frappent, et qui me paraissent presque insondables : le premier est l'incroyable naïveté de la plupart des militants bretons, culturels et politiques; le second est l'ignorance crasse, le conservatisme et la résistance à tout changement dont fort preuve tous les dirigeants politiques et syndicaux français, de droite comme de gauche, sans oublier ceux des extrêmes et du centre ...

Qu'on se rappelle les illusions infantiles dont se nourrissaient la plupart des militants bretons de toute catégorie lors de l'arrivée de "la gauche au pouvoir" en 1981. Tout allait se régler comme par enchantement; la langue bretonne allait être enseignée; Diwan allait voir tous ses problèmes se régler, l'aide aux organisations culturelles s'organiser. Il y avait mêmes espoirs bien fondés pour que la Loire-Atlantique regagne la Bretagne administrative des quatre départements. Après tout l'on devait bien tout cela aux Bretons ! Il faut dire, à la décharge de tous ces naïfs, que la France n'avait pas connu de gouvernements de gauche depuis plus qu'un quart de siècle, et que l'on ne connaît plus guère l'histoire qui ramène à de plus justes proportions l'appréciation des événements présents.

La presque totalité du mouvement breton baisse les bras et attendit, mis à part quelques isolés, qualifiés de grincheux et d'attardés. Il attendait Godot qui, comme dans l'histoire de Beckett ne vint pas. Même le FIB et l'ARB se turent. Certains nouaient des alliances électorales avec des partis hexagonaux de gauche et d'extrême-gauche. C'étaient sans doute les plus naïfs de tous; sûrs qu'ils étaient que c'étaient de ce côté que venait le salut et aussi, pour les timides, la rassurante sécurité.

On sait aujourd'hui ce qu'il est advenu de tout cela. On ne fait plus le compte des promesses oubliées, des déceptions répétées et des rebuffades, du "plus ce va, moins ça change". Il est plus que temps de remonter la pente. Pour ce faire la première chose est de remettre les inspirations idéologiques françaises, de gauche comme de droite, au magasin des accessoires et des oripeaux fripés. Ni les unes ni les autres ne changent et elles se ressemblent toutes. Du communisme au Front national, du PS au RPR, elles sont toutes également jacobines, conservatrices, centralistes, fermées au changement. Ajoutons que tous ceux qui les servent ou les acceptent, partagent aujourd'hui le même discrédit nourri de scandales et éclaboussé de corruptions. Paris est devenu trop gigantesque pour pouvoir laisser la moindre place à la France, à plus forte raison à la Bretagne, à la défense de sa identité et aux intérêts de son peuple.

Toutes les formations hexagonales, des syndicats aux partis sont incapables de se réformer. Aucune ne peut procéder à la révision des concepts politiques et idéologiques qui, à travers tous ces régimes, tous les gouvernements et toutes les Constitutions servent, depuis deux siècles de support à un Etat immuable et inchangé. On légifère, réforme, réglemente, mais on ne touche pas à l'unicité d'un Etat qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs, tous les centres de décision, toutes les finances, toutes les richesses, toutes les intelligences. Quand un politicien français parle de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat, il a tout dit. Cela le dispense de raisonner plus avant. Le monstre qu'est devenu le Ministère de l'Education nationale craque de toutes parts. Syndicats et hauts fonctionnaires, ministres et politiciens n'en veulent pas moins conserver sa structure verrouillée. Aucun ne songe à imiter les Etats voisins de la France qui, tous sans exception, ont décentralisé l'enseignement et ont fait éclater le ministère unique et centralisé pour le remplacer par des ministères "régionaux", organisés régionalement, maîtres de leurs programmes, de leurs diplômes, de leur recrutement, de leurs finances. Ce qu'un seul ministère centralisé à Paris ne peut que faire mal ou pas du tout, vingt ministères régionaux peuvent le faire bien.

Le récent débat sur la Corse a donné lieu à de beaux morceaux d'éloquence, mais on cherche encore en vain l'homme politique français qui oserait souligner que tous les Etats voisins de la France se sont, depuis la deuxième guerre mondiale, fédéralisés, que seule une organisation fédérale peut permettre à la France de réussir son entrée dans l'Europe, et du même coup donner satisfactions aux revendications légitimes des Bretons, des Basques et des Corses qui désirent et exigent de jouir de droits et de libertés égaux à ceux de leurs voisins Catalans, Bavarois, Sardes ou Wallons. Sont-ils donc tous indécrottables, ignares, fermés sur le monde, incapables de rejeter des dogmes périmés ? Quelles timidités ou quelles craintes empêchent donc leurs adeptes bretons d'élever haut et clair le voix au service de leurs commettants ? Paris il est vrai ne serait pas content, mais ce qu'il faut c'est justement rendre Paris mécontent de "ses" Bretons ...

Il convient donc, en ce début d'année, de rappeler à tous les Bretons et surtout à tous les militants bretons, les culturels comme les politiques, que la politique est un rapport de forces. Qu'ils cessent donc de se laisser amadouer ou acheter par Paris. Leur seule politique doit être de multiplier les "activismes" de toute nature, en même temps que de refuser toutes compromissions et alliances, autres que ponctuelles, avec toutes les organisa-

gwen-ha-du  
 tions, syndicats ou partis hexagonaux de toute nature et de toute couleur. Ils doivent en un mot prendre eux-mêmes les droits que le pouvoir et l'Etat leur refusent. Et c'est bien là le vœu que je forme : nous devons tous être conscients qu'un peuple n'a que les droits qu'il mérite et conquiert parfois de haute lutte. La liberté, et les droits qu'elle véhicule, ne sont jamais donnés à ceux qui les attendent dans leur fauteuil ou qui, pour les obtenir, se bornent à prier

Yann FOUERE

**REMON DELAPORTE**

(1907 - 1990)

Raymond Delaporte, un de nos Bretons les plus éminents vient de disparaître, emportant avec lui le témoignage de luttes opiniâtres mises au service de la Bretagne et du peuple breton. Alors qu'à la tête d'Ar Brezhoneg er Skol, je me battais pour l'entrée de la langue bretonne dans l'enseignement public, il accomplissait le même travail pour l'enseignement catholique à la tête du Bleu-Brug et de Breuriez ar Brezhoneg er Skolioù. Ce souci commun nous avait réunis et notre amitié s'ensuivait. Elle survécut à toutes les épreuves.

Je ne pouvais que soutenir les efforts qu'il déployait déjà, lui le Cornouaillais, avec Xavier de Langlais, pour doter à l'époque la langue bretonne d'une orthographe commune nécessaire à son enseignement. Cette orthographe était au point dès 1938 et l'accord de 1941 ne fit que la consacrer ...

Raymond était dans l'intervalle devenu le leader du Parti National Breton et de "L'Heure Bretonne", alors que de mon côté je fondais le quotidien "La Bretagne" et prenais une part active à la création du Comité Consultatif de Bretagne; En fait nos efforts et nos combats convergèrent, et nous en étions tous les deux bien conscients. Il sut doter le P.N.B. d'une structure administrative et politique efficace et solide, dont l'influence fut profonde. Les quelques survivants de ses cadres étaient là l'autre jour pour l'accompagner vers sa dernière demeure et lui porter témoignage de leur fidélité.

Frappé comme nous tous par la répression aveugle qui s'abattit sur l'ensemble du mouvement breton à la fin de la deuxième guerre mondiale, il y fit face avec courage. Après avoir facilité le départ vers l'exil de ses principaux lieutenants, comme lui pourchassés, il se résigna, le dernier, à prendre le même chemin. L'Irlande l'accueillit comme elle accueillit beaucoup d'entre nous. Après des années difficiles, il put reprendre à l'Université de Cork le travail culturel qui l'attirait et pour lequel, il pensait être le mieux fait. Avant de mourir, il sut doter la langue bretonne d'instruments de travail qui lui manquaient.

Raymond travaillait sans cesse à ses projets culturels à Châteauneuf et à Crookhaven, en Bretagne comme en Irlande. Ici encore, dans ces deux pays nos chemins se rencontraient souvent. Breton fidèle à son pays et à sa foi, il était de ceux qui accomplissent simplement des actes héroïques et qui acceptent stoïquement les épreuves avant de s'attacher à les surmonter, et à reprendre sans relâche ni répit le travail interrompu. La terre de Bretagne lui sera légère et le magnifique horizon de la vallée de l'Aulne que l'on découvre de sa dernière demeure lui sera doux à contempler pour l'éternité. Nous sommes tous surpris de sa femme Medalen et de sa fille Anna dans l'épreuve qui est la leur et nous partageons leur chagrin.

Yann FOUERE

**"GROUPE DE DRUIDES, BARDES ET OVATES DU GORSEDD TRADITIONNEL"**

secrétariat: Loïk Camus  
 "douar hon hen tadou"  
 Le Pont Neuf  
 56230 QUESTEMBERT

COMMUNIQUE

**SOUVENIR DE LEMNIK**

LE 17 MARS 1991, RENDEZ-VOUS EST DONNE A 11 HEURES 30, AU CIMETIERE MONTMARTRE, RUE RACHEL, PARIS. DEPUIS BIEN DES ANNEES, DES BRETONS ET AUTRES CELTES, NE MANQUENT PAS DE VENIR SE RECUEILLIR DEVANT LA SEPULTURE DE JEAN LE FUSTEC,, (DRUIDE LEMENIK), PREMIER GRAND DRUIDE, NE A ROSTREHEN EN 1855 ET DISPARU EN 1910.

gwen-ha-du

**MAXIMILIEN, NOTRE DERNIER DUC (\*)**

**LE 500ème ANNIVERSAIRE DU MARIAGE D'ANNE DE BRETAGNE ET DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE.**

On a exposé cette année, pour la première fois sans doute, au château de Schallaburg, en Autriche, le contrat de mariage du futur empereur Maximilien Ier avec notre duchesse Anne : document d'une importance exceptionnelle et extrêmement gênant pour les "officiels" qui se préparent une fois de plus à occulter cet événement capital de notre Histoire que fut le premier mariage d'Anne de Bretagne, le mariage autrichien, j'allais dire le mariage européen, pour célébrer en grande pompe son mariage forcé et tragique avec le roi de France Charles VIII l'année suivante. Cette union impériale qui fut le grand dessein de la Chancellerie de Bretagne eût, s'il n'eût finalement avorté, changé la face de l'Europe.

L'enjeu du mariage d'Anne et de Maximilien, ce n'est pas seulement la liberté et l'indépendance de l'Etat breton préservées, c'est aussi l'Unité de la Chrétienté restaurée sous le sceptre de l'Empereur Habsbourg, l'échec de la politique d'incessante expansion des royaumes capétiens, des siècles de guerre fratricide, d'absurdes divisions, de terribles souffrances et finalement un abaissement peut-être définitif décerné à l'Occident.

Ce que Charles-Quint, son petit-fils, devait essayer plus tard, trop tard, de réaliser, Maximilien et Anne l'eussent accueilli. Les deux époux se complétaient admirablement. A ce prince de la Renaissance, artiste, cultivé, courtis, généreux et brave, "le dernier chevalier", capable de concevoir de grands desseins mais inconstant et manquant parfois d'un esprit vraiment politique qui lui eût permis de mener jusqu'au bout ses vastes entreprises, plus encore peut-être que le poids territorial et stratégique de sa principauté, une des plus belles de l'Occident, Anne eût apporté les ressources de son intelligence hors pair et de son sens politique aigu, allié à une indéfectible ténacité.

On pense irrésistiblement à Ferdinand et Isabelle, les rois catholiques, mais à l'échelle du continent.

Ce mariage préparé dans le plus grand secret, ardemment désiré par tous les patriotes bretons et par les conseillers de la duchesse les meilleurs et les plus dévoués (le maréchal de Rieux lui-même s'était rendu à l'évidence (\*) avait été un coup de théâtre.

Il est bien évident qu'il était difficilement acceptable par le roi Charles VIII dont il soulevait le glas des espérances et des ambitions. Il ne pouvait pas ne pas provoquer une réplique immédiate de la France qui se trouve encerclée de tous côtés par les possessions impériales. Mais existait-il une alternative ?

En fait, ce mariage était le seul moyen de garantir l'intégrité et l'indépendance de la principauté. La France a signé un traité à Francfort, le 22 Juillet 1489, mais c'est "chiffon de papier". Elle le viole tous les jours : non seulement Charles VIII n'abandonne pas les villes conquises et reste maître des principales places fortes, sauf Rennes et Nantes, mais ses troupes continuent à ravager et rançonner impitoyablement le pays. Une armée formidable s'amasse aux frontières, prête à l'invasion.

Du côté breton, le trésor est vide, "l'armée désorganisée" (\*\*), la moitié des seigneurs a trahi et est passée aux Français, le pays "naguères si prospère" est totalement ruiné.

Telles sont les circonstances, mais, comme le rappele Jeanne Laurent dans son intéressant ouvrage, "Bretagne et Bretons", cette union répondait aussi à une vocation plus profonde : "Le souhait des Bretons était évidemment de se trouver dans un cadre politique ... qui aurait offert une certaine analogie avec celui des principautés au sein de l'Empire Germanique. Cette conception explique les relations des ducs avec le Pape ... Le mariage d'Anne avec Maximilien d'Autriche avait été populaire dans un pays où des notaires officiaient encore, au début du siècle, par délégation de l'autorité impériale.

Le projet de mariage de Claude de France (fille d'Anne et héritière du duché) avec le futur Charles-Quint s'inscrivait sur la même ligne politique."

Pour Anne, ce mariage n'est pas seulement un mariage de raison. "Maximilien avait 30 ans, une grande mine, une figure froide mais régulière, une belle taille (\*\*), "prince aimable et courtis, instruit et musicien, futur empereur et déjà associé au gouvernement de l'Empire, il était arrivé au sommet de sa puissance." N'était-ce pas là l'époux auquel une jeune princesse pouvait rêver et il est permis de penser qu'Anne ait donné dès le début à son lointain fiancé toute sa confiance et tout son amour.



gwan-ha-du

N'est-ce pas à lui, nous apprend Pitre-Chevalier, qu'elle avait envoyé ce journal intime de son adolescence (aujourd'hui perdu), "récit naïf que n'eussent point désavoué les meilleurs écrivains" où elle aurait retracé "les discordes et les combats qui hâtaient la décadence de sa patrie" (\*3).

Dès le 20 Mars 1490, Maximilien avait délégué trois représentants : Wolfgang de Polhain, Maréchal de Cour, Jacques de Gondebaud, son secrétaire et Loupian, son maître d'hôtel pour traiter de son mariage avec la duchesse et même l'accomplir par procuration. (\*4) Ils restèrent près d'un an à Rennes.

A la fin de l'année, leurs démarches aboutirent.

Les Etats convoqués à Vannes en Décembre 1490, eurent à décider les conditions nécessaires "pour l'entretien et la préservation de la principauté et de la chose publique du pays". Le 16 Décembre, le maréchal de Rieux et la comtesse de Laval présentèrent à la duchesse les vœux de l'Assemblée; un contrat fut rédigé pour garantir les droits et les libertés de la Bretagne, l'intégrité de ses finances, la sécurité de ses habitants (\*5). Le 19 Décembre, Michel Guibé, évêque de Rennes ( et neveu de Pierre Landais), célébra pontificalement dans le chœur de la cathédrale Saint-Pierre, la messe suivie de la bénédiction nuptiale. (La pompe des cérémonies était réservée à plus tard (\*6). Il ne faut pas oublier que le pays était en guerre, et même pratiquement en état de siège; Anne de Bretagne était Reine des Romains, future impératrice d'Occident.

La réaction française ne se fit pas attendre.

Dès la nouvelle du mariage connu, Charles VIII déclare la paix rompue et rouvre les hostilités sur tous les fronts, la chose lui étant d'autant plus facile qu'il avait, comme nous l'avons vu, au mépris de la foi jurée, laissé en Bretagne une bonne partie de ses troupes.

Cependant, malgré leur supériorité numérique écrasante, malgré la défection d'une partie de la haute noblesse, gagnée par les promesses ou les provençales, les dés n'étaient pas encore jetés. A l'exception de cette poignée de traitres aux noms sonores, le peuple breton tout entier : paysans, bourgeois, petits gentilhommes, qui se sent menacé dans son existence même, est prêt à se battre le dos au mur, avec l'énergie du désespoir. Dans les campagnes, les paysans exaspérés se jettent les mains nues sur les envahisseurs, et malheur au soldat français qui s'écarte de sa troupe ! (\*6)

Si le Roi des Romains avait pu venir en personne défendre sa femme, gagner la Bretagne et se mettre lui-même à la tête de la résistance, sans nul doute, le duché serait-il entré dans une nouvelle ère (\*7), mais il était occupé à mater une révolte des villes flamandes attisée par les agents du roi de France et ne put pas, ou ne sut pas arriver à temps. (\*8) Peut-être n'avait-il pas vraiment apprécié la gravité de la situation en Bretagne. Son âme chevaleresque pouvait-elle concevoir la noirceur des desseins de la Cour de France ?

\*\*\*

On a beaucoup reproché, et Anne a reproché elle-même à son époux Maximilien de l'avoir abandonnée.

Le cri d'angoisse de la petite duchesse traverse les siècles et nous pénètre jusqu'au fond de l'âme, Leul d'entre nous ne l'entend encore ?

"Et toy, Maximilien, tu n'as fait ton devoir en mon endroit, ni de cœur de prince que tu es, m'ayant laissé en proye."

Mais il parait absolument injuste de parler, comme certains historiens l'ont fait, d'indifférence à l'égard de sa femme.

En vérité, dès 1486, dès que François II eut fermé sa fille au Roi des Romains, celui-ci s'était efforcé de faire face à ses obligations et de secourir le duché.

En 1487, un premier contingent de lansquenets allemands et flamands avait débarqué à Saint Malo. Ce contingent aux ordres du capitaine Blier, devait mêler son sang au sang breton, le 28 Juillet 1488, sur la lande de Saint Aubin du Cormier.

En Janvier 1489, c'est grâce à sa garde allemande que lui avait envoyé son fiancé, et à l'énergie du comte de Cornay, son commandant, que la petite duchesse put échapper à l'odieuse tentative du maréchal de Rieux, lorsque ce futur indigne voulut s'emparer de sa personne pour la marier de force au sire d'Albret, le plus exécré de ses prétendants du moment.

Aux heures les plus sombres et jusqu'aux derniers jours, c'est cette garde allemande, dernier don de son impérial époux, qui lui sera fidèle.

Quand le Roi des Romains doit capituler et se livrer à la merci de son vainqueur, Maximilien a obtenu de la Diète d'Allemagne la levée de 12.000 lansquenets pour secourir la Bretagne.

Mais, ajoutée à la longue liste de ses forfaits, le sire d'Albret a livré la place de Nantes aux Français.

Le roi d'Angleterre, Henri VII, qui réalise que la résistance est devenue militairement impossible, envoie à Anne une forte escadre chargée de lui faire quitter la Bretagne et de l'emmenner en lieu sûr, aux Pays-Bas, où elle pourra retrouver son mari.

Mais Anne refuse d'abandonner son peuple et s'enferme dans Rennes avec ses derniers fidèles.

En quelques semaines, Charles VIII s'est rendu maître de toute la Bretagne "hors la ville de Rennes et la fille qui était dedans".

Elle a refusé avec indignation les propositions de mariage qu'il lui a faites.

"Avec beaucoup d'esprit et de pénétration," dit Dom Morice, "cette jeune princesse était fière : elle haïssait le roi qu'elle rendait responsable de tous ses malheurs et elle avait de l'inclination pour Maximilien qu'elle regardait comme son époux (à juste titre).

Enfin, le 15 Novembre 1491, pour épargner à la population des souffrances devenues inutiles, elle se décide

à signer avec le roi de France la "Convention de Rennes", qui l'autorise, après la capitulation de la Ville, à traverser la France avec une escorte peu nombreuse et sans armes pour rejoindre Maximilien.

Or, le 23 Novembre, coup de théâtre ! on apprend qu'Anne a accepté de rencontrer le roi de France en vue d'un éventuel projet de mariage et que son départ pour l'Autriche est annulé.

Le 6 Décembre, elle gagne le château de Lorgesais, en Touraine, où elle trouve à son arrivée le contrat dressé d'avance et la chandelle allumée. Elle n'eut plus qu'à apposer entre deux soudards de France la signature qui mettait fin à l'indépendance de sa patrie et à sa propre liberté.

\*\*\*\*\* A SUIVRE \*\*\*\*\*

Yann BOUESSEL du BOURG

LE "ROUGE" ET LA CROIX

Le 12 Décembre dernier, le 47ème Anniversaire de l'assassinat de l'Abbé Yann-Vari FERROT a été commémoré ...

En la Chapelle Saint-Jakez de Baniago, une messe uniquement dite en breton, a été célébrée à l'intention de Yann-Vari FERROT et de ceux et celles qui, tout comme lui, ont souffert ou sont tombés pour la Bretagne.

Ainsi sur l'initiative de Gwion Flégo, une cinquantaine de militant(e)s se sont rassemblés pour évoquer la mémoire du Recteur de Scrignac, l'âme du Bleu-Brug, assassiné par un prétendu "résistant" ...

Un crime qui ne peut nullement se prévaloir d'acte de résistance" si l'on en croit un militant du Bleu-Brug dont le résistancialisme ne peut être mis en doute par quiconque : le Colonel Rémy, agent secret N° 1 de la France Libre, Compagnon de la Libération. Dans sa lettre du 22 Juin 1980, il écrit : "...il est en effet très probable que le criminel dont vous parlez, a eu la main armée par ce même parti communiste qui a fait du nommé Fabien un héros ..." et de conclure : "... le meurtre de l'Abbé FERROT ne peut en aucune manière être imputé aux Forces Françaises Libres dont j'ai eu l'honneur de faire partie."

A cette époque, l'indignation atteignit même les rangs du P.C.F. puisque une enquête fut requise sur les instances de Marcel Cachin, membre du Comité Central du P.C.F., directeur de "L'Humanité", militant culturel breton aux côtés de l'Abbé Y.V. FERROT. Enquête dont jamais les conclusions furent révélées ... et pour cause.

Une Croix fut érigée, à l'endroit même où le Recteur de Scrignac était tombé ... Le 14 Août 1982, cette Croix était abattue à coups de hache ... Quelques jours après, des fidèles la replacèrent sur son socle.

Faut-il croire que les "Sans-Dieu" n'ont pas encore digéré l'anathème que leur jeta l'Abbé Y.V. FERROT au lendemain de la découverte du charnier de Katyn ? Prise de position qui, sous prétexte de "crime de collaboration", sans fondement, sans preuve, "autorisa" l'exécution sommaire du prêtre. Donc nos "revengeards" viennent de récidiver : dans la nuit du 10 au 11 Décembre dernier (la veille de l'office de Saint-Jakez), la Croix a été de nouveau arrachée ... certainement à l'aide d'un filin tracté par une automobile ou un tracteur.

Inutile de souligner la stupeur et l'indignation de la population devant un tel acte de vandalisme, doublé d'une provocation, aussi le Maire de Scrignac s'est fait l'interprète de ses administrés en assistant à la remise en place de la Croix ; opération réalisée grâce au concours de Yann Pullandre et de quelques militants.

A noter, qu'en réponse au premier acte de vandalisme en 1982, le monument aux morts de Scrignac était entièrement détruit par une charge explosive ... "en représailles" revendiqué un communiqué. Provocation policière ou commando vengeur... ? Toujours est-il à craindre que la réponse à ce vandalisme ne se traduise par quelque violence ! A moins qu'une rapide arrestation des auteurs ne calme les passions avant que celles-ci ne dégénèrent en un affrontement d'une ampleur insoupçonnée.

"Qui tire le glaive, périsse par le glaive !" disent les Saintes Ecritures .....

GARREC

JEAN GROIX GOGOAN ZAITUGU

Jean GROIX, un vétérinaire breton de 40 ans a offert l'hospitalité à des réfugiés politiques basques contraints de se cacher par les autorités basques. Arrêté par la police le 29 Novembre dernier, il est incarcéré à Fresnes. Certains médias tentent alors de le salir en faisant l'amalgame avec une sordide affaire de droit commun qui se déroulait dans son village.

Routant chacun sait qu'il a d'excellentes relations avec ses clients agriculteurs; il évite d'appliquer la "tarif maximum" pour le règlement de ses honoraires et sait tenir compte des difficultés économiques du monde paysan dont il est issu. Militant averti et homme de gauche, il obtient près de 98 des voix aux élections dans la Loire avec l'étiquette Union Démocratique Bretonne. Mais ceci explique peut-être l'acharnement de ses adversaires.

Aujourd'hui Jean GROIX est mort, suicidé dans sa cellule. Nous serons tentés de dire qu'il a été suicidé comme d'autres hier, au nom de la raison d'Etat.

\*\*\*\*\* SUITE PAGE 21 \*\*\*\*\*

7

gwenn-ha-du

COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE  
DE LA BRETAGNE (CUAB)

Pornichet: le 25 janvier 1991

A Monsieur F. Mitterrand  
Président de la République

Monsieur le Président,

Le 21 novembre dernier vous avez signé la Charte, dite de Paris, "pour une nouvelle Europe". Au nom de la France, vous avez affirmé: "que l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse des minorités nationales sera protégée et que les personnes appartenant à ces minorités ont le droit d'exprimer, de préserver et de développer cette identité sans aucune discrimination et en toute égalité devant la loi."

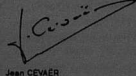
Monsieur le Président, je puis vous assurer que pour les Bretons de Loire-Atlantique ces belles paroles sont restées lettres mortes, plus, depuis quelques semaines, la campagne de débretonnisation menée dans le Pays Nantais par votre administration, les médias d'état et les services de la région fantoche, dite des pays de la Loire, s'est intensifiée.

Je n'en citerai que deux exemples: FR-3 vient encore de réduire un peu plus ses émissions en langue bretonne et ses informations bretonnes en Loire-Atlantique, au profit d'émissions de propagande pour la soit-disant "région".

Cette même région, avouant elle-même, "qu'elle est largement ignorée", utilise l'argent des contribuables pour une scandaleuse campagne de propagande, dirigée en particulier vers nos enfants, et dont le clou est un jeu de société, lancé avec l'aide d'un quotidien régional qui, dans son article de promotion, n'hésite pas à écrire: "...pour peu que des parents veuillent se servir du jeu pour éveiller l'esprit régional de leurs chères têtes blondes. Monsieur le Président voilà qui doit vous rappeler une certaine propagande pendant les années noires de l'occupation nazie. En tout état de cause est-ce comme cela que la France entend préparer "l'Europe des Régions"?

Votre gouvernement a proposé à certaines régions françaises, apparemment sous la pression des violences qui s'y produisent, une reconnaissance de leur identité, je crains fort que les jeunes Bretons de Loire-Atlantique qui, depuis des années luttent, dans le respect des lois, pour la défense de leur identité, ne finissent par penser que, dans ce pays, où règne, selon vos dires, la force injuste de la loi, seule la violence permette de se faire rendre justice. Le 30 juin prochain nous allons commémorer le 50ème anniversaire du décret Darlan/Pétain qui, pour la première fois depuis 1000 ans, séparait la Loire-Atlantique du reste de la Bretagne. Monsieur le Président, vous qui avez été de ceux qui ont refusé le régime de Vichy, au nom de la Charte de Paris de vous demander de rendre justice aux Bretons de Loire-Atlantique. Dans cet espoir je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le président du C.U.A.B.



Jean CÉVÉR

"BREIZH DISHUAL" 90, Route de la Ville Babin 44340 PORNICHET. Tél. 40 51 80 03

0

gwenn-ha-du

## JAMES BOUILLE RENOVATEUR DE L'ART BRETON (\*1)

Ils se complétaient admirablement, unis par un même amour de leur art. Ils apprirent beaucoup l'un de l'autre.

Hycinthe s'était fait lui-même, parti un jour de rien avec une brouette, quelques pelles, quelques pioches, deux ou trois camarades, son cœur et son intelligence.

Après la mort tragique de Bouillé, Tilly tiendra à terminer l'Eglise de Loguivy de la Mer qu'ils avaient commencée ensemble. Quoique l'affaire ne fut pour lui guère rentable, "Je ne gagnerai rien, dit-il, sur ce chantier, mais j'aimais Monsieur Bouillé." Il le fit pour sa mémoire.

Quoique disparu dans le fleur de l'âge et, qui plus est, ayant cessé de travailler dès le début de la guerre, James Bouillé nous laisse cependant une oeuvre architecturale importante où il a pu concrétiser les théories qu'il développait dans ses conférences ou ses articles. (\*2)

La guerre vint mettre un terme à ses activités, non pas qu'il fut mobilisable. Sa santé était trop fragile - mais avec le malheur des temps, le départ des hommes au front, les difficultés d'approvisionnement de toutes sortes, la construction va pratiquement tomber en sommeil pour cinq ans.

En 1940, c'est la débâcle des armées françaises. Pour la première fois depuis la défaite napoléonienne, la Bretagne change d'occupant. Dans tous les coeurs bretons, un immense espoir s'est levé. C'est l'attente universelle de l'avènement d'un Etat Breton. Le 3 Juillet, James Bouillé prend dans sa voiture M.T... et Jakez Konan. Ils partent pour Pontivy, où, au château des Rohan, un Conseil National Breton s'est constitué. On attend la proclamation de l'Indépendance. Ceux qu'on a pu prévenir, 300 ou 400 militants se sont rassemblés à la hâte, venant de toute la Bretagne, mais on s'en tient à de beaux discours. L'Allemagne, en vérité, a déjà choisi la voie de la Collaboration avec la France, et la Bretagne est sacrifiée délibérément, en attendant que les accords de Montoire avec Pétain, quelques mois plus tard, mettent le sceau final à cette politique. Amère déception mais l'espoir subsiste. La France s'est effondrée comme un château de cartes; il ne semble plus qu'elle reprenne son ancienne vigueur et les militants bretons, tout au moins, ont recouvré leur liberté d'action d'avant-guerre. Il s'agit de construire la Bretagne de demain qui doit voir le jour quelles que soient les combinaisons politiques passagères des puissances du moment.

Quand, en 1941, Raymond Delaporte, pour essayer de sauver les meubles, accepte de prendre la direction du P.N.B. et doit donner sa démission de celle du Bleu-Brug, James Bouillé à qui le manque de commandes donne des loisirs forcés, accepte de prendre sa place à la tête de cette organisation dont l'idéal "Feiz ha Breiz" (Foi et Bretagne) est exactement dans la ligne de sa pensée.

(\*1) - Voir "GWENN-HA-DU" N° 82 - Décembre 90/Janvier 1991.

(\*2) - Citons parmi les Eglises :

Ste Thérèse du Gouedic de St Briec (1931)  
Itron Varia au Dud à Vor de Larmor-Pleubien (1932)  
La Chapelle de Sant Egareg de Lesneven (1935)  
La Chapelle N.D. de Coat Keo en Scrinac  
La Chapelle de Koad an Doc'h, près de Châteaudren  
La Chapelle du Collège de Lannion  
L'Eglise de Loguivy de la Mer

et de nombreux manoirs, maisons d'habitation et villas :

Perros-Guirec : "I.V. er Bleunioù" (1922)  
"Beg ar Storloc'h" (1927) depuis détruite par un bombardement et restaurée, après la guerre, d'une façon pas très heureuse  
"Rozennoù" (1930)

Tregastel : "Kelen" (1933)  
"Tiez an Aod Wenn" (1934)

Port-Blanc : "Maner ar Mor" (1927)  
"Roc'h Annig" (1930)

Plouha : "Ti God" (1931)

Plastin-Ies-Grèves : "Roc'h Geer" (1930)

On trouvera dans l'album édité en 1936 par James Bouillé, en 4 langues : Breton, Français, Anglais, Allemand :

"Savadurezh-Toez an Amzer vremañ"	"Architecture bretonne moderne"
"Modern Breton Architecture"	"Moderne Bretonische Baukunst"

des photographies, plans et reproductions des principales de ses oeuvres à cette époque.

9



==== gwenn-ha-du =====

Elle avait dû vendre leur maison de Perros, Ker-Iliz, dans la rue qui portait le nom de son beau-père : "Rue Etienne Bouillé". Mais la hargne des "libérateurs" s'étendant aux parents proches de leurs victimes (fussent-ils décédés), suivant les meilleurs principes de la responsabilité collective - on voit quels progrès a fait la civilisation à notre époque ! - cette rue fut débaptisée, Elle se nomme aujourd'hui : "Rue du Général de Gaulle" (Tout un programme !)

Dans le jardin, il y avait un menhir, un vrai menhir du temps jadis, pas un menhir de toc et de pacotille comme on en voit souvent de nos jours dans les jardins des estivants. Elle ne voulait pas que ce menhir tombe en l'apporte quelles mains et le donna à son ami Goulven Mezeas.

Oui, cette maison si remplie de chers souvenirs, fut vendue, dans de très mauvaises conditions. Elle était veuve et seule, et absolument aux abois. On en profita largement.

Aujourd'hui, tous ses enfants sont établis et elle a déjà 15 petits-enfants.

J'ai été lui rendre visite dans son appartement du 1, Rue Duguay-trouin à Saint Brieuc. Je savais par son amie Madame X. de Langlais que sa santé était fragile. Elle vient d'avoir deux infarctus, et j'ai été très étonné de retrouver en elle, malgré ses 73 ans, malgré tant d'épreuves, de misères, de luttes, de solitude, l'âme, le sourire, la gaieté malicieuse de cette jeune femme dont le pinceau de notre ami commun Xavier de Langlais avait fixé les traits dans le portrait que j'apercevais au mur, derrière elle. C'est toujours la même grande dame telle que Maître Marius Le Toizer, alors jeune avocat, l'avait entrevue lors de sa première visite à Ker-Iliz. J'ai été reçu d'une façon bien charmante et c'est grâce à ses confidences que j'ai pu mener à bien la rédaction de cet article.

Telle est l'histoire dramatique de cette famille, de cet homme qui fut non seulement un bon chrétien, un Breton fidèle, un excellent architecte, mais aussi un chef de file, un des hommes qui ont le mieux compris ce qui fait l'essence de l'Art breton, qui en a su dégager des lois qui ont une valeur permanente pour les générations du passé comme pour les futures générations.

En ce sens, l'œuvre de James Bouillé rejoint celle de Xavier de Langlais, son ami et son collaborateur. Tous deux ont travaillé pour les siècles bretons, par de là le temps.

Memoire le 08/09/1976

Yann BOUESSEL du BOURG Hervé LANDIERN

(suite du #8 précédent) - nationalistes bretons emprisonnés, Le préfet avait envoyé des troupes et seule l'intervention de Mgr Duparc qui, pour une fois, fit acte de courage, évita l'affrontement - les paysans obtinrent satisfaction

DOCUMENT POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ENSAV

LE IZILI AR SEIZH BREUR

1° - Direk va hendadoù e tounn bezañ feal da Vreizh

2° - Touññ a ran gouestlañ dezhi va mennoziou ha va oberoù, hag o ren gant Koustians hag Onestiz, evit Enor va Micher hag evit hini va Bro.

3° - Touññ a ran bezañ feal d'an c'heneiled eus ar "Seizh Breur".

Touññ a ran o skoczeññ hag o sikour en deizioù mat evel en deizioù fall, ankounac'haot o zec'hoù-fall, talvoudekaet o ferzhioù-mat, kenlabourat ganto evel gant breudeur wirion, en unaniez hor strolled hag hervez e reolennoù, evit brasañ mat an holl hag er Vro.

SERMENT DES SEIZ BREUR

1° - Devant mes ancêtres, je jure fidélité à la Bretagne.

2° - Je jure de lui consacrer mes pensées et mes œuvres, de conduire et d'exécuter celles-ci avec Conscience et Probité, pour l'Honneur de mon Métier, et pour celui de mon Pays.

3° - Je jure fidélité à mes camarades de SEIZH BREUR. Je jure de leur prêter aide et assistance dans les bons, et les mauvais jours, d'oublier leurs défauts, de mettre en valeur leurs qualités, de vivre avec eux avec franchise, de collaborer avec eux en fraternité totale, dans l'unité et la discipline de notre groupe, pour le plus grand bien de tous et de mon Pays.

BIBLIOGRAPHIE

- James Bouillé - Savadurezh-tiez an Anzer-vremañ, (Éditions Romanance - Paris 1936 - en 4 langues).
- "L'Artisan Liturgique" - Revue trimestrielle d'art religieux appliqué (Bruxelles 18, Place de la Vaillance N° 55 Oct. Nov. Déc. 1938)
- "L'Atelier Breton d'Art Lorézien" - Dépliant publicitaire (Imprimerie A. Chauveron - Vannes)
- "Kornog" (Occident - N° 2/3 1929 (Fév. p. 26) - N° 5 Hiver 1930.
- Yvonig Gicquel - "Le Comité Consultatif de Bretagne" - (Imprimerie Simon - Rennes 1961).
- "Foi et Bretagne" - Revue N° 1 (2ème Sem. Janvier #926) ; James Bouillé - "L'Art Celtique" N° 4 (Mai/Juin 1926) ; "Pour un art breton moderne" - "La leçon de la Pologne"
- James Bouillé, architecte - "L'habitation Bretonne" - (Ch. Massin Ed.).
- "Sked" - Revue N° 6 - James Bouillé - "Renouer dans la tradition".

==== 1 2 =====

==== gwenn-ha-du =====

- "Dalc'homp Sofj" - N° 17 (Automne 1986).
- D. Le Couëdic - "Des architectes pour la Bretagne - 1918 - 1944".
- D. Le Couëdic - R. Le Bihan - S. Blottier - F. Cheslin. 1914 - 1945 - "Bretagne, régionalisme et modernité" (Editions Mardaga).
- J.R. Rotté - "Ar Seizh Breur" (Ed. Kendalc'h 1987).

TEMOIGNAGES

- Madame James Bouillé (Saint Brieuc)
- Abbé Loëz ar Floc'h, Recteur de Louannec
- Abbé Joseph Penault, Recteur de Loguivy de la Mer
- Marcel le Toizer, Artiste-peintre (Perros-Guirec)
- Maître Marius Le Toizer, Avocat (Perros-Guirec)
- Henri Caouissin (Lorient)

=====

DE VILNIUS AU GOLFE . . .

Il était de bon ton, dans la gauche-caviar française, et les médias à sa dévotion d'encenser Mr Gorbatchev et sa pérestroïka.

Une gorbomania foudroyante a contaminé l'opinion française, allemande et américaine, soigneusement conditionnée par la presse aux ordres.. Des élans d'affection subits et effrénés ont poussé nos gouvernements dans les bras grands ouverts d'un bolchevisme new look, à visage humain, enfin dépoussiéré de ses scories staliniennes, faisant amende honorable et jurant par tous les dieux du panthéon marxiste de libéraliser l'économie soviétique. Or, quand on a dit libéralisme en "Occident", on a tout dit. L'économie de marché se substituant peu à peu à l'économie socialisante vilpéensée, il n'en fallait pas davantage pour attribuer à Gorbi le trophée des trophées, la médaille en chocolat décernée chaque année par la quintessence de la bonne conscience occidentale : le prix Nobel de la paix.

Or, dans la nuit du Samedi 12 au Dimanche 13 Janvier 1991, les masques sont tombés, et c'est le vrai visage de l'Union soviétique qui réapparaît, sinistre et grinçant, balayant les espoirs des bonnes âmes occidentales, et ridiculisant du même coup ceux qui avaient cru bon de décerner les yeux fermés un brevet de sainteté à Mikhaïl Gorbatchev.

L'Histoire, dans ses farces, se répète inlassablement et il est regrettable que personne à l'Ouest et surtout pas en France, ne songe une seconde à en tirer les conséquences.

Car les événements très graves de Vilnius ne sont pas sans rappeler ceux de Budepest en Octobre/Novembre 56, pendant qu'Israël et ses alliés - on serait tenté de dire "ses complices" français et britanniques - attaquaient Nasser sur le Canal de Suez, les troupes de Kroutchev investissaient la Hongrie, cernant peu à peu Budepest, puis écrasant la Révolution dans un bain de sang et avec des raffinements de perfidie.

A l'heure où j'écris ces lignes, alors que l'Occident - je ne dis pas l'Europe - a les yeux rivés sur Bagdad, alors que les U.S.A. se préparent activement à livrer une guerre dont nul ne peut prévoir avec précision les conséquences, l'Union soviétique investit avec une brutalité hélas coutumière, l'une de ses républiques qui prétend faire sécession.

Mais qui, parmi les grands Etats - je ne dis pas "nations" - qui régissent le monde occidental, peut s'arroger le droit de le monter du doigt ?

Les Etats-Unis ? ... qui soutenant en permanence la politique de leur allié sioniste, se rendent complices d'un véritable génocide ?

Israël ? ... où le torture est érigée en système de gouvernement et la loi du Talion, depuis longtemps dépassée, ridiculisée, pour un oeil, les deux yeux; pour une dent, la mâchoire; pour une pierre lancée, une rafale de fusil mitraillier, et pour un soldat juif abattu, des dizaines de femmes et d'enfants roués de coups, passés à tabac, broyés, écrasés, humiliés, massacrés, des villages entiers rasés.

En France, la R.P.R. ? ... qui, par le voix de ses pleureuses patentées, s'émue lorsque les "Droits de l'Homme" sont bafoués à l'Est, mais qui reste systématiquement, désespérément sourd aux cris des enfants palestiniens suppliciés.

C'est qu'il faut s'entendre évidemment sur les nuances délicieuses du vocabulaire français. C'est qu'il y a "résistant courageux" ici, et "lâche terroriste" là, au gré des copinages, et que s'il est de notoriété publique que Nelson Mandela (celui dont les partisans éliminent délicieusement leurs opposants zoulous par un peu enfilés autour du cou et autres petits amusements) est un "interlocuteur valable", un hôte de marque, reçu par les gouvernements "occidentaux" à l'égal d'un chef d'Etat, il est bien établi en revanche par les distributeurs de certificats de sainteté, que les Nationalistes de l'IRA, équipage de l'"Eskand" en premier lieu, ne sont qu'une bande de voyous, un ramassis de terroristes, et de la pire espèce !!! C'est qu'on ne plaisante pas avec les principes, en "Occident" !!!

Et lorsqu'on a dit "terroriste" en France, on a tout dit. La France éternelle donneuse de leçons, la France irréprochable, immaculée, toujours prête à défendre la veuve et l'orphelin, et à combattre les forces du Mal, par quelles voix a-t-elle condamné l'agression de Vilnius ?

Mais bien entendu par celles-là mêmes qui ont hurlé le plus fort contre le projet Joxe et la reconnaissance

==== 1 3 =====



de l'existence d'un "peuple" Corse, Quand on pense que dans l'écrasante majorité des pays européens, la reconnaissance des "Nations" est un fait acquis et naturel, avouez qu'il y a de quoi sourire, et même se tordre de rire.

Il me semble tout simplement que Madelin, Chirac, Léotard et autres Pasqua auront acquis un semblant de crédibilité lorsque leurs indignations se feront un tout petit peu moins sélectives !!!

C'est qu'on peut difficilement s'insurger ici, et se taire là sans risque de se ridiculiser soi-même, en même temps que le parti ou le pays qu'on est censé représenter. Mais Pasqua n'en a cure, qui s'achemine d'un pas sûr et déterminé, vers la plus haute marche du podium de l'imbécillité.

Quant à la France, qui vient encore de renouveler bruyamment ses gages d'amitié à l'Etat hébreu - Etat raciste s'il en est - n'est-ce pas elle qui bafoue en permanence les droits les plus élémentaires de la personne humaine, sur son propre territoire ? N'est-ce pas elle qui, par un arsenal de mesures d'exceptions et de lois dont celle dit Gaysot, qui réinstalle le délit d'opinion, réduit à la portion congrue la liberté d'expression des individus ? N'est-ce pas elle encore, qui, par son centralisme exacerbé, bafoue en permanence le "Droit des peuples" au nom duquel elle justifie sa présence aux côtés des impérialistes américains et sionistes dans le Golfe ?

Il est tout de même symptomatique que les plus excités des politiciens français, les plus systématiquement opposés à toute décentralisation ici, les plus ferochement hostiles au dialogue avec les Nationalistes corses, basques, alsaciens ou bretons, soient en même temps les plus prompts à vilipender Gorbatchev !

Il est tout de même surprenant que Mr Pasqua, qui, en Corse, ne propose qu'une seule réponse aux questions des Nationalistes : les menottes et la prison, se découvre subitement une âme d'irréductible, pètrie de romantisme humaniste, de Lord Byron à version gros rouge et camembert-Ricard, lorsque le "Droit des peuples" est menacé en Union soviétique. Au fond c'est une attitude bien enracinée dans les traditions gaullistes depuis le fameux "Vive le Québec libre" du "Grand Charles".

Et comme, peu ou prou, tout ce que compte l'Hexagone de candidats au pouvoir se réclame du petit agitateur londonien ...

De même que les discours des principaux "responsables" politiques, les moyens utilisés pour mettre en pratique l'application du fameux "Droit international" semblent assez fluctuants.

Car si les bonnes consciences internationales et les concierges de la Maison Blanche rivalisent de célérité pour prendre des mesures de rétorsion contre les grands Satans que sont tour à tour l'Afrique du sud (qui depuis semble avoir regagné le droit chemin de l'American Way of Life), ou l'Irak, on attend toujours à l'heure où ces lignes sont écrites, toute mesure concrète à l'égard de l'Union soviétique. A quand l'embargo ? Le Blocus ? ou au moins la suppression des aides économiques occidentales ?

Tout laisse à penser que les Etats occidentaux, si prompts à déclarer la guerre sainte des démocraties à une poignée d'Arabes désunis, vont une fois de plus faire preuve de leur lâcheté coutumière face à l'URSS, malgré les pitreries de Pasqua et de Léotard.

Soi disant pour ne pas pénaliser une population civile innocente des agissements du Kremlin. Car il est bien prouvé à l'inverse, que les enfants irakiens sont éminemment coupables de l'annexion du Koweït, et par conséquent, il est tout à fait légitime que les pleureuses professionnelles restent sourdes à leurs cris de détresse. "Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens ..."

Le double discours que pratiquent avec opiniâtreté et en toute bonne conscience apparente nos hommes politiques, n'a d'égal que leur lâcheté.

C'est que les Lituanais n'ont rien d'autres à offrir aux gouvernements occidentaux que quelques sardines et leur courage. Raison de plus pour nous, Bretons, de les soutenir.

Il va de soi que la rédaction de "GWENA-HA-DU", de même que tout militant breton, ne peut que condamner sans appel l'agression dont est victime la Lituanie, et lui témoigner toute sa solidarité, mais elle condamne de la même manière tous les impérialismes, qu'ils soient Américain, Israélien, Anglais ou Français.

La génocide culturel dont le Bretagne a été victime, la violation systématique et quotidienne du "Droit des peuples", sur le territoire français, discréditent d'ailleurs par avance, toute remontrance du gouvernement parisien, ou de tel ou tel parti politique français à l'égard de n'importe quel pays du monde, y compris l'URSS.

Thierry GIGOUREL

EPHMERIDES

- 2 MARS 1661 - Création de l'Hôtel-Dieu de Lamballe, des Soeurs de St Thomas de Villeneuve.
- 10 MARS 1794 - La cathédrale de St Brieuc devient Temple de la Déesse Raison.
- 16 MARS 1781 - Grand incendie de Dinan.
- 22 MARS 1801 - Couronnement de Jean V.
- 23 MARS 1849 - Les Anglais surprennent Fougères.
- 16 MARS 1720 - Exécution de Pontcalvec, Montlouis, Couëdic, Talhouet à Nantes.
- 27 MARS 1351 - Combat des Trente sur la Lande de la Mi-Voie entre Josselin et Ploërmel.

LES RACES HUMAINES

Depuis la guerre 39-45, en réaction contre les théories nazies qui exaltaient la race nordique et la plaçaient au-dessus des autres qu'elle devait dominer, la question des races humaines a été escamotée. Elle est devenue à ce point taboue, que celui qui se risque à transgresser l'interdit, doit s'attendre à subir les foudres de l'inquisition antiraciste qui le met au ban de la société bien pensante.

Les Allemands vaincus ont été, par leurs vainqueurs jugés sommairement, humiliés et condamnés sans appel. On est tombé d'un excès dans l'autre. Il serait urgent de revenir à la réalité et de regarder les choses comme elles sont.

Tous les prétextes ont été avancés, parfois sous la caution de savants ou prétendus tels. Nous ne nous occuperons pas des querelles de spécialistes, Si certains ont poussé les thèmes racistes un peu loin, d'autres, au contraire, qui les ont combattus, n'ont pas été sans parti pris. Et aujourd'hui, au nom de l'égalité, ou plutôt de l'égalitarisme, on va jusqu'à nier l'évidence.

PREPONDERANCE DE L'HEREDITE

On a prétendu que, si on prenait, au hasard, un nouveau-né, n'importe où, dans n'importe quel pays, n'importe quel milieu et qu'on le transplantait dans un ménage de savants où il serait élevé, il deviendrait semblable à ses parents adoptifs. Un peu de bon sens suffit à réfuter cette allégation. Qui n'a pas remarqué, à l'école, parmi ses camarades venant des mêmes milieux, de bons élèves, des cancre, parfois des surdoués. A l'intérieur d'une même famille, on peut remarquer également des différences entre les enfants.

Si les enfants de parents instruits et cultivés, professeurs ou savants, sont doués pour les études, ils le doivent aux qualités qu'ils ont héritées. Il y a des exceptions. Bien des sujets ayant réussi de brillantes carrières sont issus de milieux modestes.

Mais tout n'est pas qu'une question d'intelligence. On peut être brillant et superficiel, savant et intelligen et raisonner de travers. On vient au monde avec un ensemble de qualités et de défauts, qu'on garde toute sa existence. L'éducation permet de se discipliner, combattre ses défauts, développer ses qualités, mais elle ne modifiera pas son tempérament. C'est ce tempérament, comme aux individus issus des mêmes encêtres, qui fait le caractère d'un peuple et contribue à le distinguer des autres.

Tout le monde sait qu'un observateur peut deviner le caractère d'un individu d'après son aspect physique, sa démarche, les traits de sa physiologie : forme du visage, largeur et hauteur du front, grandeur et écartement des yeux, longueur du nez, forme de la bouche, etc ... Il est facile de comprendre qu'une communauté, dont les membres présentent un ensemble de traits communs, possède un tempérament particulier. Les races humaines, blanches, noires, jaunes, qui diffèrent non seulement par la couleur de leur peau, mais aussi par leur allure, les proportions du corps et les traits du visage, ont une mentalité et un comportement différents qu'ils doivent à leur nature même. Tout le monde peut constater les différences de comportement entre Arabes, Noirs et Asiatiques immigrés en Europe.

Il n'est pas nécessaire non plus d'insister sur les différences d'aspect et de tempérament des Latins, des Nordiques et des Slaves en général. Non plus que des divers peuples européens, Anglais, Allemands, Italiens, Espagnols. Les communautés de l'hexagone, Bretons, Basques, Alsaciens, présentent également des différences de type et de caractère. On peut faire les mêmes constatations entre les différents peuples africains ou asiatiques.

Si nombre de groupes humains ne représentent pas une race pure, ils possèdent un ensemble de traits dominants qui se reflètent dans leur comportement général, leur façon d'appréhender la réalité, de penser, de concevoir. La variété des cultures populaires en témoigne.

Chaque peuple manifeste sa spécificité dans toutes ses activités, culturelles, économiques, l'organisation de la société, etc ... On le voit bien quand on compare le développement économique de chacun d'eux. Les peuples d'Amérique latine par exemple, de même origine, comme son nom l'indique, réagissent, dans leur ensemble, de la même manière. Ils sont tous confrontés à peu près aux mêmes difficultés. Les Argentins ont, à cet égard, un proverbe significatif : "Dieu créa l'Argentine, mais il lui donna les Argentins." Si, à la place des Argentins, vivaient des Allemands ou des Japonais, la situation ne serait certainement pas la même.

On remarquera également que les peuples noirs, les Arabes et les peuples d'Extrême-Orient ne se développent pas au même rythme ni de la même façon.

De nombreux autres exemples prouvent qu'hérédité joue un rôle prépondérant dans le comportement des individus. Un auteur américain, Thomas Powell (homme de couleur), a observé aux Etats-Unis, que les citoyens continuait à se comporter, économiquement et socialement, comme leurs compatriotes restés dans leur pays d'origine, qu'ils soient Chinois, Italiens, Allemands, et bien qu'ils soient tous, à présent, de langue et de mœurs américaines. Il montre que la destinée économique de certains groupes peut être déterminée par leurs propres dispositions naturelles.

André Siegfried fait les mêmes constatations dans un article paru dans "Historia" (N° 117 Août 1956) sur la race noire, il y observe des aptitudes différentes de celles des Blancs. Les Noirs excellent dans certaines disciplines comme les arts, la danse, etc ... Pris individuellement, on ne constate pas chez eux d'infériorité. Ils peuvent réussir dans la société moderne et même, dans certains domaines, se montrer plus doués que les Blancs, par exemple, dans certains travaux qui demandent une attention très soutenue. Mais, il lui paraît évident que leur tempérament, dans certains travaux qui demandent une attention très soutenue. Mais, il lui paraît évident que leur tempérament,

gwen-ha-du

ment, très différent de celui des Blancs, ne leur permettrait pas, à eux seuls, d'assumer la civilisation occidentale.

Pourtant, ce sont ces constatations, banales en soi, qu'on prétend nier aujourd'hui. Avant la guerre, quand la question n'était pas encore devenue taboue, on pouvait, en toute liberté, étudier les différentes races humaines. Il n'en est plus de même à l'heure actuelle.

Quelqu'un, malgré tout, n'ont pas renoncé. Ainsi, l'anthropologiste Raoul Hertweg a parcouru le monde entier à l'étude des races humaines. Il nous fait part du résultat de ses observations (voir "Ouest-France" du 27/02/84, dans un article de Marc Dejean) et nous montre comment on est en train de faire disparaître les Esquimaux qui ne peuvent supporter les aliments riches en sucre qui ont remplacé leur nourriture traditionnelle, et "introduit une pathologie nouvelle très destructrice". On a voulu les faire bénéficier des "bienfaits du monde moderne", supprimé qui convenait parfaitement au climat, au profit de préfabriqués. Les Esquimaux se retrouvent dans les bidonvilles où ils sont malheureux.

Voilà un triste exemple (il n'est pas le seul) où nous même l'égalitarisme imbécile qu'on impose aujourd'hui à l'opinion.

Les races humaines, poursuit Raoul Hertweg, présentent des différences anatomiques et génétiques évidentes pour les anthropologistes objectifs. Les traités de biologie humaine actuels "sont fondés exclusivement sur l'observation du Blanc occidental qui, notamment, au niveau de certains organes ou de certaines fonctions, n'est pas bâti sur le même moule que des ethnies indigènes d'Afrique ou d'Asie". Dans les races du groupe jaune, les réflexes tendineux du système nerveux sont plus faibles et plus lents que ceux de l'homme blanc, dont la teneur normale en glucose dans le plasma n'est pas la même que chez les Noirs. Ce qui peut provoquer des erreurs de diagnostic chez un médecin non averti.

"Durant l'époque coloniale, une école de biologie raciale comparée a été créée et a entrepris d'intéressantes recherches sur les pathologies raciales, les différences de métabolisme, les pathologies dues aux conditions climatiques spécifiques. Cette école a été supprimée avec la colonisation, tandis qu'une nouvelle tendance se dessinait en particulier à l'U.N.E.S.C.O. : la négation pure et simple du concept de races, considéré comme une vue de l'esprit et pouvant conduire aux errements du racisme." Le racisme, rétorque l'anthropologiste, c'est supposer des qualités supérieures à une race sur une autre. Je dis, moi, que les races sont égales, mais différentes. C'est tout le contraire du racisme." De toute façon, cette querelle d'école ne sera jamais vidée : la biologie raciale comparée est une discipline que l'on n'enseignera plus dans les universités. Et comme les ours blancs, les baléines et les Esquimaux, les anthropologistes objectifs font aussi partie des espèces en voie de disparition.

Encore un exemple de la dictature du lobby antiraciste qui nous replonge dans un obscurantisme que l'on croyait révolu.

Les Juifs, eux-mêmes, en sont victimes et certains, qu'on traite de "racistes", s'inquiètent de l'augmentation des mariages entre Juifs et non Juifs, dont les couples ont tendance à se détacher de la communauté. Epouser un étranger est, en fait, presque toujours un début de reniement.

On a remarqué depuis longtemps que les Kabyles, en Algérie, sont restés de tempérament différent des Arabes et présentent des dispositions particulières, bien que les deux communautés aient la même religion et vivent ensemble depuis des siècles.

On a découvert récemment que la fréquence de certains cancers était liée à la génétique. On pourrait citer bien d'autres exemples.

#### COMLOT CONTRE LA RACE BLANCHE

La race joue donc un rôle prépondérant dans le comportement des peuples, l'expression de leur culture, leur développement. Jusqu'à la guerre 39-45, on parlait des races humaines sans complexe. Les Français mentionnaient volontiers, en parlant d'eux-mêmes, "les qualités de la race". Les Britanniques étaient fiers, à juste titre, d'origine anglaise qui leur avait permis de bâtir un immense empire colonial. Les Allemands, aussi, exaltaient la race germanique et un certain Adolf Hitler lui assigna la domination des autres races, ce qui le poussa à des excès inouïs. Il fut désavoué par ses vainqueurs. La notion de race fut condamnée et nous sommes tombés dans les excès inverses que nous connaissons aujourd'hui.

Les partisans du cosmopolitisme doivent bénir le Führer nazi. Sans lui, ils n'auraient pu imposer, par réaction, leurs vues d'une façon aussi radicale, et s'il n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer pour les besoins de leur cause.

On remarquera, en outre, que l'antiracisme s'exerce à sens unique, exclusivement contre les Blancs, qui doivent s'incliner devant les exigences du Tiers Monde et des immigrés qui envahissent l'Europe. Il n'est pas toléré qu'un Européen défende ses compatriotes contre les empiétements de l'étranger dans son propre pays. La rage des persécuteurs, secondée par le nazisme des naïfs, ne connaît pas de répit. Un patron veut-il embaucher français, un responsable désire-t-il aider spécialement les compatriotes nécessiteux de sa commune, ils sont jugés et condamnés. En revanche, des gens, dans leur propre pays, en chômage et sans logement, voient du travail et des logements réservés aux immigrés, on cite le cas d'une jeune mère de famille ne pouvant obtenir ce dont elle avait droit, voir près de chez elle, accueillir des réfugiés vietnamiens à qui on fournissait immédiatement travail et logement, ainsi que des vélocoteurs à leurs enfants pour aller à l'école, pendant que les enfants du quartier y allaient à pied. Ce qui est proprement scandaleux. Les immigrés ont le droit, chez les autres, de former des associations de

gwen-ha-du

défense, pas les gens du pays sur leur propre territoire. Quand les Blancs en auront-ils assez de servir de têtes de Turcs ? Sont-ils donc devenus une race d'esclaves et de chiens couchés ?

Si les Blancs ont eu tort de se croire supérieurs aux autres races, ils ont peut-être des excuses. Tous les progrès matériels et moraux accomplis depuis des siècles, l'ont été par eux. Si, comme l'Atlantide, l'Europe s'était il y a quelques siècles, brutalement effondrée sous la mer, entraînant la disparition des Européens, les Peaux-Rouges continueraient à chasser le bison en Amérique du Nord, les Incas régneraient peut-être encore au Pérou, les Arabes seraient toujours intégralement soumis à la loi du Coran, les Noirs, en Afrique, vivraient leur vie tribale, les maharadjas régneraient toujours en Inde, les Chinois continueraient à pousser leur brouette, la natte dans le dos et le code des Samouraïs réglerait encore le vie des Japonais. N'oublions pas que tous ces peuples n'ont évolué, au contact des Blancs, que depuis guère plus d'un siècle. Ce sont également les Blancs qui ont inventé, développé, maintenu la démocratie, qui pourrait bien disparaître avec eux.

Ces progrès ne se sont pas toujours accomplis sans injustices ni exactions, mais, dans l'ensemble, ils ont été bénéfiques aux populations qui ont été libérées de bien des contraintes. Malheureusement, aujourd'hui, poussé à l'excès, le progrès est trop souvent synonyme de pollution et de destruction, mais on prétend pourtant l'imposer uniformément au monde entier. On devrait bien comprendre que chaque race, chaque peuple, a le droit de choisir sa façon de vivre, sans subir les dures contraintes de la loi de l'économie de marché. Les plus faibles n'ont aucune chance et finissent par succomber sous le nivellement imposé par ce système impitoyable, renforcé par l'antiracisme bien pensant qui ne supporte pas que les peuples puissent refuser dédaigneusement et méprisamment.

Si l'antiracisme bien pensant s'exerce pointilleusement à l'encontre des Blancs, il n'en est pas de même partout et on assiste, en Afrique par exemple, à des luttes sans merci entre ethnies noires différentes qui, sans complexe, massacrent d'autres communautés pour les dominer ou les supprimer. Ou bien, comme en Amérique du Sud où on possède et condamnée à la disparition, des tribus de Peaux Rouges pour s'emparer de leurs territoires.

#### RESISTANCE AU NIVELLEMENT

Toutefois, on constate, aujourd'hui, chez certains peuples opprimés, dépouillés, décimés, tels les Peaux Rouges de l'Amérique du Nord, à une reprise de conscience. On ne leur prévoyait, comme avenir, que leur intégration dans la société américaine, c'est-à-dire leur disparition dans le "melting pot". On faisait bon marché d'eux. Si certains s'y sont résignés, la plupart ont préféré la loi de l'honneur, rester pauvres dans leurs réserves et préserver leur identité. Quelqu'un, cependant, se sont initiés à la vie moderne et sont devenus professeurs, hommes d'affaires, avocats, etc... Mais, ils n'ont pas renié leurs origines et sont restés de véritables Peaux Rouges. Tous les ans, en compagnie de leurs frères de race, ils se rassemblent dans l'Etat d'Oklahoma (Terre de l'Homme Rouge) pour y faire un grand Paw Waw, où ils reprennent leurs plumes, leurs peintures de guerre et leurs danses ancestrales. Ce qui ne les empêche pas d'utiliser les méthodes les plus modernes pour défendre leurs intérêts. Leurs hommes de loi, aussi retors que ceux des Blancs, intentent au gouvernement de Washington procès sur procès pour essayer de récupérer une partie de leur territoire. Les Cherokees ont mis tous les membres de la tribu sur ordinateur. Ils peuvent, ainsi, suivre les mariages de très près. Et, dès qu'un nouveau né présente trop de sang blanc dans les veines, il est, selon les lois ancestrales, rayé impitoyablement des registres de la tribu.

Bravo les Cherokees ! L'avenir leur appartient. Ils ont compris que les petits peuples sont les plus vulnérables, que, plus ils sont faibles, plus ils sont menacés et que, LE METISSAGE EST AUSSI UNE FORME DE GENOCIDE.

D'autres, également, ont conscience. Lors d'une récente émission de télévision ayant trait à un reportage sur les "Bois Brûlés" au Canada, on demanda à une jeune femme si elle accepterait d'épouser un Blanc. Non, répondit-elle avec véhémence. On la comprend.

Sur le continent nord-américain, seuls survivront les communautés qui auront su rester homogènes. Il n'est pas sûr que les Québécois qui, à l'exemple des Etats-Unis et du Canada, acceptent trop facilement les immigrés, soient du nombre. La langue française va disparaître de la Louisiane où elle n'est plus parlée que par un petit nombre de Blancs. Des Noirs l'utilisent également mais ne font aucun effort pour la maintenir. Ils ne se sentent pas concernés, n'étant pas d'ascendance française.

Le système américain (économie de Marché) convient aux Yankees qui l'ont créé et organisé. Il ne convient pas à toutes les races qui s'y coudoient. Les Blancs souffrent de dénatalité, leur proportion tend à diminuer, il en résulte un déséquilibre générateur de tensions qui annonceront la fin de l'empire américain.

Lors de la dernière émission télévisée d'"Apostrophes", quelqu'un a prétendu que, dans cinquante ans, il n'y aurait plus de Blancs aux Etats-Unis, seulement des métis. Dans l'un ou l'autre cas, le résultat sera négatif.

\*\*\*

Le monde, converti au veau d'or, soumis à la pression de puissances occultes, manipulatrices des bonnes consciences, est en marche vers l'écrasement des peuples et la dépersonnalisation de l'individu.

L'Eglise elle-même s'est ralliée aux forces destructrices qui tendent à diluer les peuples dans le cosmopolitisme. Au cours de son histoire, un rôle mal compris, excessif, l'a poussée à faire disparaître des peuples et leurs cultures par des massacres ou un changement brutal imposé à des communautés primitives rendues fragiles au contact de peuples plus évolués. A enlever les vestiges d'anciennes civilisations, les tablettes ou cahiers relatant leur histoire, considérées comme objets de superstition. Il fallait éclairer, compléter. On n'a pas su comprendre. On a détruit au lieu d'achever.

gwan-ha-du

L'Eglise a choisi l'équivoque de l'antiracisme et de la bonne conscience. Elle s'inquiète de l'expansion de l'Islam en Afrique mais contribue à livrer l'Europe aux Musulmans.

Un de ses représentants bien connus a pensé se justifier en disant : "La terre appartient à tout le monde." Belle et vogue formule qui autorise tous les abus. Sous prétexte de charité chrétienne, on laisse s'installer la confusion qui mène au désordre et à la violence. On se crée des problèmes comme à plaisir et on feint la surprise. On s'étonne du racisme, de l'antisémitisme, de la violence, des bavures, etc... On devrait bien plutôt s'étonner qu'il y en ait pas davantage. On a tout fait pour que cela arrive.

Dieu a créé le ciel et la terre. Il a donc présidé aux incontournables lois de la nature et à l'enrichissement de la création par la diversification. Aujourd'hui, on s'emploie à niveler, c'est-à-dire à appauvrir, à détruire les erreurs de l'Eglise ne sont-elles pas dues justement à ce qu'elle n'a pas su respecter l'oeuvre du Seigneur ?

Alain Daniélou, qui a longtemps pris la défense des peuples autochtones d'Afrique, d'Asie et de leurs cultures, a bien compris la question. Voici ce qu'il en dit dans "Le Chemin du Labyrinthe".

"Dans la société de bâtards où nous vivons, on prétend ignorer ce que représente les races pures comme harmonie physique, mais aussi comme noblesse de caractère et comme vertu, quel que soit d'ailleurs le statut social que les circonstances leur attribuent de nos jours."

"Il n'existe pas de justice sociale qui ne soit basée sur la reconnaissance de l'inégalité des individus et de la diversité de leurs rôles ainsi que de la différence d'aptitudes des espèces humaines. La justice sociale consiste à donner à chaque individu une place selon ses besoins, sa nature. Il en est de même pour les différentes races. Chacune a sa raison d'être, ses qualités propres, sa beauté, ses capacités."

"Au lieu de permettre aux différentes races de coexister, on encourage un abâtardissement général comme une solution qui contredit, en fait, la notion d'égalité de base. Là encore, au lieu de contempler, d'admirer, d'essayer de comprendre l'oeuvre divine dans sa multiplicité, on cherche à l'abolir. Tous les êtres si divers qui existent dans le monde, plantes, animaux ou hommes, ont leur raison d'être, leur droit d'exister. C'est ce droit qui constitue la seule justice."

La diversité des races humaines, c'est l'évidence même, fait également partie des richesses irremplaçables de la Nature. Leur destruction par le métissage devient un non sens moral au même titre que la destruction des espèces animales ou végétales. Si on ne respecte pas les hommes, comment respecterait-on son environnement ?

En conséquence, défendre et protéger les races humaines devient un devoir d'humanité. Il est vain de chercher à ruser avec la réalité qui finit toujours par s'imposer. La race sera déterminante pour l'avenir de notre civilisation.

Roger BOUQUAY

### CRISE D'IDENTITE

La SEMANTIQUE, une science dont font bon marché les Français. Pour le moment, leur grand souci est l'orthographe (entre nous, Bretons, un problème dont on n'a jamais cessé de débattre...). Le sens des mots. Avant de se battre sur l'orthographe des mots, les Français feraient bien de s'attarder sur l'emploi défectueux qu'ils en font.

NATIONALITE : sur toutes les paperasses officielles, la victime est invitée à préciser sa "nationalité". En fait, il ne s'agit pas de savoir de quelle nation vous vous reconnaissez membre, mais de quel Etat vous êtes reconnu citoyen. Le substantif adéquat devrait donc être "citoyenneté". Et rien en vous interdit sur vos pièces d'identité de rayer le mot "nationalité", en le remplaçant par le juste "citoyenneté".

Et c'est ainsi aussi qu'ils en sont à se battre pour savoir s'il existe un "peuple corse" (et un peuple breton...). Et vous trouvez de ces politiciens (de droite comme de gauche) pour déclarer péremptoirement que dans l'Hexagone (et Corse avec), il ne saurait n'y avoir qu'un peuple, le peuple français. Et tant pis pour les Corses, Bretons, Catalans, Basques, Alsaciens et autres Flamands, qui se font contester leur caractère ethnique particulier et tant pis désormais pour les évêques de France, qui aiment tant parler du "peuple de Dieu"...

Et il trouve des Bretons pour se noyer dans le même flou de vocabulaire et faire, par exemple, du metre i de Saint-Coulitz, un Togoais, citoyen français, un "citoyen d'honneur de la Bretagne", "le Breton de l'année"... Qu'il soit citoyen français, moi, je veux bien : après tout, il suffit pour cela, d'un bout de papier. Que, pour autant, il en soit Breton, ceci est une autre histoire. Si estimable soit le personnage (et il l'est !), cela ne modifie en rien son ethnisme; et il faut autre chose qu'un bout de papier pour être un Breton...

Mais, on peut s'amuser longtemps. Une "MISS FRANCE" a été élue le 31 Décembre 1990 : une jolie fille chargée de représenter la France dans mille occasions à travers le Monde, et pas seulement dans les concours de beauté. Il faut que la beauté s'est raréfiée dans l'Hexagone, puisqu'il a fallu choisir une Tahitienne pour ce titre prestigieux. Après tous les scandales et manœuvres politiciennes qui ont tant fléuri dans les années défuntées, on lèvera difficilement aux Français l'idée qu'il y a derrière ce choix un arrière-goût politique (dont l'héroïne est

18

gwan-ha-du

totallement innocente bien évidemment) : affirmer ainsi que Tahiti c'est la France. Mais tel grand homme nous avait naguère assuré aussi que l'Algérie c'était la France. On sait ce qu'il en est advenu. Comment l'Etranger ne pourrait-il pas sourire devant celle que l'on oserait représenter la France ? C'est, en fait, la reconnaissance indirecte de la déliquescence d'un peuple qui ne sait plus où il en est de son identité.

Joseph CHARDONNET



### PARIS ACCAPARER

Wolfgang GEIGER

60 Francs - Ed. Ar Falz

Difficile de résumer en quelques lignes un ouvrage aussi dense, aussi riche d'informations et dont un des mérites, et non des moindres, est d'avoir été écrit par un historien allemand dont la vision de notre Histoire ne peut qu'être originale et neuve par rapport à la nôtre.

Je me bornerai donc à mentionner quelques points qui m'ont paru particulièrement intéressants, espérant nous donner envie de le lire.

L'idée fondamentale de cette étude c'est que, d'une part la Révolution française, dans ses origines et au moins dans la première partie de son développement n'a pas été un processus exclusivement parisien et citadin mais qu'elle a éclaté un peu partout en France, dans les campagnes comme dans les villes, précédant parfois de plusieurs mois les événements de la capitale.

Que d'autre part, cette révolution, en un premier temps, n'a pas été uniquement centraliste, en dépit de l'idéologie rousseauiste dont elle est imprégnée dès le commencement et qui aboutit au mythe de l'Etat-Nation, nation dont l'expression, la "volonté générale" n'est pas sans analogie avec la "gleichschaltung", la "réduction à l'unité" du national-socialisme : "Le pouvoir n'appartient plus à aucune partie territoriale du Reich mais au peuple considéré dans sa totalité." (\*1). Ce qui se traduit dans la pratique par la suppression de tous corps intermédiaires entre la direction d'un Etat à vocation totalitaire et le simple citoyen.

(Disons tout de suite que Wolfgang Geiger, par courtoisie sans doute pour le pays dont il est l'hôte, n'a pas voulu faire allusion à cette similitude qui me vient naturellement à la pensée).

Suit une analyse très fine du mouvement "fédéraliste", bien différent de ce que nous mettrions aujourd'hui sous cette étiquette : non pas au par la volonté de défendre les différentes personnalités régionales, linguistiques ou ethniques mais tentative d'organisation et d'action en commun des municipalités, seuls corps politiques ayant conservé encore le droit à l'existence face au pouvoir central parisien, pour remédier à une situation catastrophique, à une misère, à une insécurité, à une anarchie grandissante, tentative qui aboutit à privilégier une sorte de démocratie directe.

Il a noté également, et il est peut-être le premier à l'avoir fait, la fusion qui va s'opérer entre l'idéologie révolutionnaire et le nationalisme impérialiste français : "Être patriote en 1789 cela signifie : lutter et combattre pour la liberté; en 1793-94 et après, combattre pour la France."

Le français devient "la langue (exclusive) de la liberté" devant laquelle toutes les autres doivent s'effacer, aussi bien à l'intérieur des frontières de la République que dans les territoires nouvellement conquis par elle. Cela implique un mépris à connotation raciste de tous les autres peuples et cultures qui ne peuvent se "racheter" en quelques sorte que dans la mesure où ils acceptent de s'assimiler à une culture française devenue "universelle".

Ideologie qui est toujours, après deux siècles, pour l'essentiel, celle de l'Etat français.

Pour conclure, le seul reproche que je ferai à cet excellent ouvrage, chargé d'idées et de pensées c'est peut-être d'avoir fait montre de trop d'estime pour la Révolution française, pseudo-révolution populaire mais vrai avènement du capitalisme sans train.

Egalement de n'avoir pas mis suffisamment en évidence le rôle des sociétés de pensée, des loges et de l'action personnelle du Duc d'Orléans, grand spécialiste de l'agit-prop avant la lettre, action qui fut déterminante dans le déclenchement du processus révolutionnaire dans toute l'étendue du Royaume et dont les seuls ressorts, en ce qui le concerne, étaient la haine et l'ambition.

(\*1) - Adolf Hitler.

Yann BOUESSEL du BOURG

**LE PRIX ROPARZ HEMON A REUN AN HIR POUR SON OUVRAGE "DRE HENT PE HENT" (PAR UN CHREMIN OU L'AUTRE)**

233 p. - 150 Francs - Ed. Hor Yezh

Cet ouvrage qui est l'oeuvre de toute une vie est sans doute un des plus importants qui aient été écrits en Bretagne depuis un demi-siècle, et c'est à juste raison qu'il vient d'être couronné par le nouveau Prix Roparz Hemon.

Le fait qu'une étude de cette qualité ait été écrite en breton est un signe de la vitalité et de la maturité de notre langue.

19

Il est à souhaiter qu'il soit bientôt traduit en anglais ou en français tant il nous paraît devoir être utile à tous ceux qui, en Bretagne, exercent une responsabilité quelconque, aussi bien dans le domaine politique qu'économique, les deux étant étroitement liés.

Quoiqu'il soit pour l'essentiel consacré à la création et au développement des chemins de fer en Europe puis, plus particulièrement en Bretagne, il en dépasse largement le cadre.

Remarquable panorama de l'histoire des communications maritimes (longtemps les plus faciles et les plus sûres) routières, ferroviaires, et aujourd'hui aériennes, avec des échappés vers l'avenir.

Ils conditionnent le développement d'un pays dont les difficultés économiques tiennent principalement à l'absence d'organes de décisions qui lui seraient propres. Ses différents conquérants, que ce soit Rome ou Paris n'ayant établi ces moyens de communication qu'en fonction de leurs intérêts particuliers et non de ceux de la population.

C'est ainsi qu'au lieu d'une voie ferrée centrale, et d'une autoroute centrale que la géographie de la péninsule semble commander, on a depuis le siècle dernier établi deux axes de communications, assez près des côtes, au Nord et au Sud, écartelant la Bretagne en deux fractions, l'empêchant de réunir ses forces, condamnant l'intérieur du pays, à un déclin rapide.

La création en Basse-Bretagne d'un réseau à voies étroites, initiative à peu près unique en son genre, et qui peut se présenter comme une tentative pour remédier à cette situation, se révèle finalement tout à fait préjudiciable à un développement rationnel de l'économie bretonne.

Ajoutons que cet ouvrage passionnant, bourré d'anecdotes et baigné d'un discret humour, se lit comme un roman.

D'une haute valeur technique, il est écrit en cette langue précise et limpide, d'une grande aisance et d'une grande clarté qui semble être l'apanage de véritables érudits et des hommes de science.

Très abondamment illustré, il nous fait passer en revue toute une armada de trains et de locomotives du temps passé, toutes plus étincelantes et sympathiques les unes que les autres, telles que notre enfance a vues défiler, haletantes et tonitruantes, et dont il nous donne la nostalgie.

De nombreuses cartes et des graphiques complètent cet ensemble.

Yann BUESSEL du BOURG

Né à Brest en 1921, Ingénieur en 1939, Reun en Hir a séjourné 20 ans au Gabon où il supervisa les transports maritimes et fluviaux des marchandises destinées à l'exportation, puis assurera 15 autres années la direction de la ligne maritime entre Calais et la Grande-Bretagne avant de prendre sa retraite à Plougastell en 1983, se consacrant désormais à l'enseignement de la langue bretonne.

#### GUERRE EN VENDEE - COMBAT DE GEANT

Vidéo-Cassette - D'après les ouvrages et les recherches de Reynald Sécher. Texte et réalisation de Christian Esquines. Mise en images par Marc Jouany.  
199 Francs dans les librairies patronnées par "Armor-Diffusion" ou à défaut à la Librairie "Pays et Terroir", 65, Place de Rougé 49300 - Cholet - Tél. : 41 62 68 94

Dans la lente reconquête par tout un peuple de son Histoire et de sa mémoire volontairement obliérées par l'Etat jacobin, la parution de cette vidéo-cassette après les révélations des ouvrages de Reynald Sécher, après l'éclatant succès des spectacles du Puy-du-Fou, marque une importante étape.

A travers ces images aux couleurs délicates, elle nous fait revivre en une série de flashes émouvants et saisissants, et les interventions de nombreux historiens, journalistes et même d'un élu, Philippe de Villiers, la lutte héroïque et le martyre de la Vendée.

Comment le peuple des campagnes, un temps abusé par les fausses promesses de liberté et d'égalité des bateleurs parisiens, blessé jusqu'au plus intime de lui-même par les persécutions déclenchées par la Révolution contre la foi de ses pères, contre les prêtres qu'il aimait et se refusant d'aller porter les armes aux frontières pour secourir les entreprises impérialistes d'un régime abhorré, se souleva en masse et combattit héroïquement contre des armées plus nombreuses, mieux équipées, toujours renouvelées.

La répression est épouvantable ! "Archétype", nous dit Pierre Chaunu, "de toutes les atrocités qui ont été commises au XXème siècle", ce génocide vendéen, véritable précurseur de la Shoah, de l'extermination du peuple juif perpétrée par l'Allemagne nazie 150 ans plus tard. On y retrouvera la même bestialité, les mêmes horreurs, la même systématization, nous dirions "planification".

On possède encore les rapports détaillés de ces consciencieux commandants d'unités de l'Armée de la République rendant compte, jour après jour, à leurs supérieurs hiérarchiques des dévastations accomplies, des villages et des fermes brûlés, du nombre d'hommes, de femmes et d'enfants assassinés.

Par contre, on ne peut que constater avec inquiétude et amertume la différence de comportement des maîtres à penser des deux nations, car si l'Allemagne d'aujourd'hui se repent de ses crimes, a fait amende honorable pour son passé nazi et s'efforce, dans la mesure du possible, de réparer; la France, elle, n'a jamais battu sa coulpe pour

les crimes par elle perpétrés, préfèrent noyer dans le silence ce passé honteux, transformant l'enseignement de son Histoire en mensonge personnel, allant jusqu'à exalter certains des auteurs de cet holocauste dont les noms sont toujours inscrits, à Paris, sur l'Arc de Triomphe.

Car, même après le fin de la Terreur, si on jeta en pâture à l'indignation publique deux ou trois têtes, dont celle de l'ignoble Carrier, peut-on oublier que tous les autres responsables de cet holocauste furent acquittés, qu'ils poursuivirent une carrière "respectable" militaire ou civile, honorés par l'Empire (NOLR) et moururent pour la plupart dans leur lit, en toute impunité !

Aiors que nous venons encore d'assister, l'an dernier, à l'occasion du 200ème anniversaire de la Révolution française, à la plus formidable opération de mystification médiatique qu'on ait jusqu'ici réalisée, il était bon que des hommes courageux osent sortir des placards du "Temple de la Liberté" quelques-uns des squelettes qui l'encombrent encore.

\* NDLR - ... et de la Restauration !!!

Yann BUESSEL du BOURG

#### LA MEILLEURE DE L'ANNEE

A notre grand ébahissement et confusion, nous avons appris par "Ouest-France" (qui n'aurait pas voulu rater une si belle occasion de prêcher en faveur du cosmopolitisme) que le titre de "Breton de l'année 90" venait d'être décerné à un Congolais immigré en Bretagne et qui s'est fait élire maire d'une petite commune du Finistère. On est d'autant plus stupéfait quand on constate que l'élection est patronnée par un journal qui se dit breton et tout fier de nous montrer la photo de l'impétrant, le "Celte noir" (déjà décliné les esprits sont dérangés) couvrant toute la première page. Et ce, "sous l'œil amusé de Mitterrand" (sic) qui, en effet, a du bien rigoler.

On aimerait connaître le nom des distingués membres de l'aéropage qui en a décidé, par qui ils sont mandatés et quels sont les critères auxquels ils se réfèrent.

Tout Nationaliste breton qui se respecte ne peut admettre que des immigrés, ayant abandonné leur nationalité pour en choisir une autre par convenance personnelle, puissent s'arroger le titre de "Breton" qui ne leur appartient pas. Ou alors le mot "Breton" ne signifie plus rien.

Combien d'entre eux qui, leurs études terminées ici, souvent à nos frais, et leurs diplômes en poche, plutôt que de retourner dans leur pays, aider leurs compatriotes à sortir de leur sous-développement, préférant rester en Europe se faire une situation plus lucrative et confortable, abandonnent leur peuple que nous sommes obligés de prendre en charge.

La fuite des cerveaux, d'Afrique vers l'Europe est malheureusement une réalité. Pourquoi devrions-nous en dossier leurs responsabilités ?

Se décerner à soi-même le titre de "Breton" ne prêche guère en faveur du respect qu'on doit aux autres, ni du dévouement envers un pays quelconque. Récompenser l'opportunisme n'est pas n'est pas non plus une marque de discernement. On aurait voulu troubler et diviser les Bretons qu'on n'aurait pas agi autrement, il est à souhaiter que nombre d'entre eux auront le courage de protester contre ce galvaudage de l'identité bretonne par des masochistes irresponsables.

On s'est assez moqué des Français qui enseignaient aux Africains "Nos ancêtres les Gaulois". Croit-on que si le "Celte noir" entonne le chant national breton "Vieux pays de mes pères", cela paraîsse moins ridicule ?

Souhaitons que cette stupidité antibretonne n'ait pas de lendemain.

Roger DOUQUAY

#### JEAN GROIX GOGAN ZATREU (SUITE)

Suicidé par ceux qui au départ ont jeté le discrédit sur les convictions, le combat et l'esprit de solidarité qui animaient Jean GROIX.

Suicidé par la rupture qu'a été l'incarcération pour cet homme.  
Suicidé par les dures conditions de détention qu'il a eu à subir : quand la France se retra-t-elle en oeuvre un véritable statut de prisonnier politique pour tous les prisonniers incarcérés ?

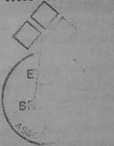
Suicidé par l'administration pénitentiaire et la Justice françaises qui, malgré l'état élarant du prévenu signalé par son avocat, n'ont pas pris les mesures nécessaires pour éviter un geste pourtant prévisible. En effet, les Etats savent manier la répression savamment et avec brutalité. Neuf militants basques sont déjà morts dans les prisons de l'état espagnol et ce jour.

A Claude Groix, son épouse, nous adressons nos condoléances et notre fraternelle solidarité. Comme hier Mervyn Lebesque, Jean GROIX restera pour nous le symbole du lien et de la fraternité qui unissent les Bretons et les Basques en lutte pour la liberté.

Euskal Batasuna

Le 31 janvier 1991

14, Cordeliers Kerrika - 64100 BAIJNA - Tél./ 59 39 82 52.



JURISPRUDENCE FRANÇAISE  
CONCERNANT LA PÉRENNITÉ DES DROITS DE LA BRETAGNE

Parmi la nombreuse jurisprudence, trois dates clés et trois décisions incontournables de l'Assemblée Nationale, peuvent être retenues plus particulièrement :

1/ Le 14 Juin 1789, à l'Assemblée, une confirmation absolue est due au député DUPONT DE NEMOURS. Celui-ci a commis, tant sur ordre que pour des raisons personnelles, l'erreur de s'insurger contre le droit de veto des députés bretons à tous décrets des Etats généraux qui ne seraient pas ensuite acceptés et votés par les Etats de Bretagne ; Tollé général des bretons qui rappellent qu'ils ont le mandat impératif de faire ratifier toute décision qui reste nulle jusqu'à l'homologation du Parlement de Bretagne. DUPONT DE NEMOURS insiste et demande le renoncement à leurs droits ou leur exclusion de l'Assemblée. Il reviendra une troisième fois à la charge en limitant sa demande à une intervention temporaire des députés bretons jusqu'à ce que le problème que tout le monde connaît et admet, soit tranché.

Hué par toute l'assemblée qui sait ce qu'elle doit aux bretons et, soutenue par personne, la motion téléguidée de DUPONT DE NEMOURS, est rejetée à l'unanimité.

Il s'agit là d'un jugement confirmatif et un de ces nombreux arrêts qui mettent en évidence les droits bretons, non seulement exercés, mais unanimement reconnus et respectés.

2/ Le 4 Août 1789 c'est la réédition du 14 Juin mais à grande échelle. Même origine et même objectif : Le jour anniversaire du Traité Franco-Breton, est de faire tomber ces fameux droits qui bloquent toute la monarchie. La noblesse et le clergé (qui ont déjà renoncé à leurs privilèges), ont été sommés par le roi d'y renoncer officiellement et, dans la foulée, les nouveaux courtisans que sont les révolutionnaires marrons devaient piéger les députés bretons pour leurs droits qui demeurent pense-t-on, l'entrave majeure d'une "unité", notamment fiscale (les bretons, malgré les exactions, payaient deux fois moins d'impôts que les français. Qui, de nos jours, accepterait "un tel sacrifice" ?).

3/ Le procès des 8 et 9 janvier 1790 qui, en quelque sorte, a été "plaidé" par J. MAURY, le plus grand orateur français devant l'Assemblée Nationale réunie, qu'elle avait nommé Rapporteur pour "l'affaire des droits de la Bretagne". (L'abbé MAURY académicien et député, également Rapporteur pour la Provence, devait devenir plus tard Archevêque de Paris).

La cause était déjà entendue : Les onze magistrats convoqués "à la barre" de l'Assemblée pour refus d'enregistrer les décrets illégaux, étaient condamnés d'avance puisque accusés du crime de lèse-nation, le plus grave selon la mode du moment ; c'est-à-dire l'équivalent de celui de lèse-majesté. Ils étaient déjà attendus au châtelet quand le rapporteur a pris la parole pour un exposé magistral de près de deux heures, intègre et complet, analysant le passé, le présent et ses droits formels ainsi que les conséquences que pourraient avoir, à l'avenir, le mépris du droit et des engagements si la France qui n'était pas encore une république, s'engageait dans cette voie. Elle s'y est pourtant engagée au mépris de tous les droits internationaux.

Les députés bretons sont repartis libres, après que celui qui aurait pu être leur accusateur -c'eut été tellement plus facile-, les a cités en exemple à tous les magistrats et députés français présents, c'est-à-dire toute la nation française qui a oublié de s'en souvenir.

La jurisprudence bretonne est aussi importante et a même valeur internationale depuis le Traité jusqu'à l'acte d'opposition et de protestation du procureur-général Syndic des Etats de Bretagne. Le Citoyen MAURY, prophétique en plus d'un point, cite une phrase terrible à l'intention du vendu Mirabeau et qui résume toute la situation de la forfaiture : "J'avertis les membres de l'Assemblée Nationale qui nous parlent avec dédain, des franchises de la Bretagne que s'ils veulent nous refuter, c'est à ce raisonnement surtout que nous les invitons, ou plutôt que nous les défions de répondre à jamais"...

le Goanig Kozh



CELLE QUI BAPTISA UNE PRUNE :  
LA REINE CLAUDE (suite)

François Ier, depuis des années, poursuit le même but : lier définitivement la Bretagne à la France... Depuis des années, il tourne autour du pot breton, ne sachant pas comment l'ouvrir. Il a cru, au début de son règne, qu'un "tro-Breizh" suffirait à lui railler les Bretons. Si la reine Anne, en son voyage armoricain, avait reçu un accueil triomphal, François et sa femme Claude ont été aussi reçus, mais pas avec les mêmes sentiments. Pour François et Claude, la chaleur affectueuse s'était transformée en politesse digne et fière.

Le fameux voyage, conseillé par les juristes, n'avait rien donné. La Bretagne ne s'était pas jetée dans les bras du roi ! Il en avait été pour sa peine et il sent bien qu'aujourd'hui, il devra faire agréer sa demande par les Etats.

Dans son Tome V, de "L'Histoire des institutions de Bretagne", Marcel Planiol donne une idée de l'importance qu'exerçaient les Etats de Bretagne :

"Au temps des ducs, les trois Ordres convoqués aux assemblées du Parlement général, avaient, en face d'eux, un pouvoir qui reconnaissait leurs droits, qui s'appuyait sur eux, qui gouvernait avec eux : ils n'absorbaient pas en eux la représentation du pays : la personne du duc, entourée d'une majesté qu'on s'appliquait tous les jours à relever, était la figure vivante de la Bretagne ..."

Après l'Union qui va bientôt se réaliser, la composition des Etats restera ce qu'elle était jadis. L'Ordre de l'Eglise se compose des neuf évêques (à l'origine, la Bretagne se partageait en neuf évêchés, dont les diocèses se comprennent au point de vue religieux et territorial), des abbés et délégués des chapitres. Le bas clergé n'est pas représenté ; malgré son petit nombre, l'Ordre du Clergé joue un rôle important. Mais le développement de la comande, à partir de l'Union va le composer exclusivement de prélats de cour, presque tous étrangers à la Bretagne et de race noble. Ce genre de nomination entrera en contradiction avec les conditions du traité et contribuera au déclin des abbayes bretonnes, florissantes au temps des ducs. Les abbés étrangers empocheront les "bénéfices" des abbayes sans se soucier de l'entretien des bâtiments et des terres, ni des ruraux qui dépendaient des monastères. De ces abbés, on verra bientôt des exemples scandaleux, tel ce Ruggieri, astrologue-devin de Catherine de Médicis, qu'elle nomma abbé de Saint-Mathieu, bien qu'il ne soit nullement ni ecclésiastique ... ni Breton !

Marcel Planiol souligne l'influence de l'Eglise en Bretagne :

"Plus habile et plus éclairé que la Noblesse, le Clergé fut le plus politique des Trois Ordres ; il se montre conciliant avec la Royauté ... Cet ordre était souvent présidé par le prélat dans le diocèse duquel se réunissaient les Etats ..." Une des originalités bretonnes était ce changement des lieux de réunion des Etats en fonction d'événements particuliers ou des commodités générales à ce moment-là. L'éloquence du prélat qui présidait le groupe des ecclésiastiques pouvait aussi influencer sur le choix du lieu.

C'est l'ordre de la Noblesse qui reçut le plus de changements après l'Union, à la fin du XVIème siècle, il s'accrut considérablement en nombre pendant que les deux autres Ordres demeuraient stationnaires. C'est alors qu'il acquit une prépondérance qu'il maintint jusqu'à la fin, mais qu'il n'avait pas à l'origine. L'union à la France porta un mauvais coup aux Etats. Il y venait si peu de monde des trois Ordres que le Procureur général s'en plaignit. Mais les guerres de la Ligue en Bretagne, les ranimèrent ... Sans doute, certains Bretons eurent-ils, à cette période, le sentiment d'une autonomie retrouvée, ou d'une indépendance à reconquérir, et ils s'intéressèrent à nouveau à la marche du pays. En 1567, trente gentilshommes sont nommés sur les listes de présence. En Languedoc, la Noblesse était représentée par vingt-trois membres. Dans les siècles suivants, le nombre des nobles bretons aux Etats se décupla.

"Le grand nombre des nobles aux Etats de Bretagne est une caractéristique régionale. Cette noblesse bretonne, patriote et courageuse, se compose, en majorité, de petits hobereaux campagnards, qu'on appelle "les épées de fer" à cause de la longue rapière qui pend à leur côté. Pauvres et jaloux de leurs privilèges, ils réduisent les impôts et se montrent intrensigeants sur toutes les demandes du roi, écrit Marcel Planiol. Toute la force de résistance des Etats vient d'eux ..."

En fait, ils sont les "opposants" de cette époque. Et en cette structure des Etats, ils parviennent à se faire entendre, à se faire écouter, ce qui n'est pas le cas pour la grande majorité d'aujourd'hui. Puisque les nobles sont, systématiquement, des "opposants", naturellement les commissaires du roi et les Intendants s'en plaignent beaucoup car ils leur compliquent la tâche, souvent avec juste raison !

Quand il décrit l'attitude de défense de la noblesse bretonne aux Etats, Marcel Planiol embrasse l'Histoire dans son ensemble, et pas particulièrement l'époque de 1532. Ce n'est que plus tard, au fur et à mesure de la montée de la centralisation française, dont le but était de détruire les autonomies provinciales, que la résistance de la petite noblesse se manifestera et qu'elle obtiendra, parfois, des résultats. Pour l'heure, François Ier prépare le premier coup - l'union - coup irrémédiable et dont nous nous ne sommes pas encore relevés !

Mais en relèverons-nous jamais ?

La formation de l'Europe, sans doute, en ces précises, pouvait conforter en nous cet espoir toujours vivant

==== gwenh-ha-du =====

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, constituée des mêmes parlementaires dont nous n'avons rien à attendre de bon, et montrant déjà tous les vices que nous pouvons, à juste titre, reprocher à l'Etat français, cette Europe, ratée ou dévoyée, met en évidence la situation de nos ancêtres de 1532 ...

Il leur fût fait violence parce qu'ils ne voulaient pas de l'Union à la France, tandis que nous, aujourd'hui, nous avons agrégé l'Europe, croyant qu'elle pourrait améliorer le centralisme autoritaire qui nous détruit. En 1532, les quelques grands seigneurs qui voulaient l'union à la France par intérêt personnel ou de lignage, trahirent la masse des Bretons. Car, pour eux, la France était une structure supérieure en laquelle ils étaient bien placés, déjà solidement établis, tels les élus, en France et en Europe !

Les gens du peuple ressentiront bientôt, après 1532, l'éloignement du souverain, son insensibilité, son incompréhension, sa surdité volontaire. Ils regretteront la proximité des anciens ducs, leur approche humaine des problèmes armoricains. Et ils verront, impuissants, malgré les conditions du traité, toujours battre en brèche des droits incontestables à leurs yeux. Ils ne pourront plus discuter l'impôt, les impôts multipliés, ils connaîtront de dures répressions, et une ruine progressive de leurs activités. La Bretagne était et est toujours trop excentrée pour être liée à, pour ne pas être malade d'une France aussi centraliste et autoritaire, sa géographie particulière la voue à une liberté totale. Ce que le Portugal a pu obtenir ou maintenir, la Bretagne y avait droit et c'était son unique chance de salut !



Françoise de Châteaubriant, maîtresse de François Ier

Revenons à 1532. François Ier dispose en Armorique d'amis dévoués, à lui tout acquis, prêts à répondre à ses moindres désirs, docilité qu'il saura reconnaître. Il le sait si bien, l'habile roi de France, qu'il les a installés aux commandes, pour cette raison !

Ainsi, en la ville de Châteaubriant réside Françoise de Foix, une de ses anciennes maîtresses, autrefois fille d'honneur de la reine Claude. Laquelle refusa ses services quand elle s'aperçut que son mari la rejoignait nuitamment par un escalier secret. Après la mort de la reine, François Ier tenta de "casser" Françoise de Dinan près de sa mère Louise de Savoie qui n'en voulut, la trouvant trop effrontée !

Françoise de Foix, mariée très jeune à Jean de Laval-Montmorency, baron de Châteaubriant, doit bientôt céder la place dans les faveurs du roi à une fille plus jeune qu'elle de dix ans, Anne d'Heilly, Françoise, avec regret, régit la Bretagne.

Les amours de François Ier servent sa politique. C'est en Bretagne qu'il "case" également Anne d'Heilly ... Il lui fait épouser Jean de Brosse, descendant des Penthièvre. Rappelons que l'aïeule de Jean de Brosse, Nicole de Blois-Penthièvre avait vendu à Louis XI ses prétentions à la couronne de Bretagne, ce qui avait permis à Charles VIII d'invoquer "son héritage" comme prétexte de son invasion de la Bretagne ...

Le père de Jean, René de Brosse, était l'époux de Jeanne de Comines, fille du chroniqueur dévoué à Louis XI. Il avait excédé de ses réclames, Louis XII et même François Ier dont il quitta le service pour passer à celui de Charles-Quint ... Il mourut à Pavie, dans les rangs des Impériaux.

La petite fortune de Jean, son fils, incite davantage celui-ci à bien regarder "de quel côté son pain était

==== 24 =====

==== gwenh-ha-du =====

bien beurré"... Il trouve magnifique d'épouser Anne d'Heilly ! François Ier récompense les deux époux en leur offrant le comté d'Etampes, érigé pour eux en duché, et leur donne en supplément le comté de Penthièvre. Les faveurs du roi vont plus loin : à la mort de Jean de Laval, le 25 Février 1543, il le remplacera au gouvernement de la Bretagne par Jean de Brosse.

En 1532, c'est donc Jean de Laval, épouse de Françoise de Foix, qui est gouverneur de la Bretagne. François Ier s'installe chez eux à Châteaubriant où il mande et reçoit des personnalités importantes, les délégués des trois Ordres avec lesquels il a de nombreux conférences. Bertrand d'Argentré, historien breton du XVIème siècle, écrit ceci : "de longues et nombreuses conférences auxquelles feu mon père, Messire Pierre d'Argentré, Sénéchal de Rennes, fut appelé avec quelques autres du pays."

Le roi de France compte bien gagner ces gens à ses vues, mais il ne parviendra pas à les gagner tous. Pierre d'Argentré sort écoeuré des conférences royales et il communique à son fils, le futur historien, ses impressions. Si nous savons cela aujourd'hui, c'est bien grâce à Bertrand d'Argentré, auquel la politique royale française fera payer cher sa franchise.

Un autre homme se trouve placé au bon endroit pour aider François Ier à mettre le grappin sur la Bretagne. Il s'appelle Louis des Déserts et il occupe les fonctions de Premier Président du Parlement de Bretagne. Il va au devant des désirs du roi. Et c'est lui qui va lui donner le moyen de "poser la cerise sur le gâteau" ! Un jour qu'il est allé saluer le Chancelier du Prat, il voit l'amoncellement des papiers traitant, tous, de cette importante question qui avait suscité le voyage du roi en Bretagne. Du Prat lui en fait prendre connaissance. Après quoi, Louis des Déserts s'écrit :

"Mais ce n'est pas cela qu'il faut faire ! Il faut s'arranger avec les ETATS, de façon que ce soit eux qui veuillent requérir l'union !"

Car, malgré la cautele du juriste du Prat, celui-ci n'osait pas imposer la volonté du roi, sous peine de provoquer, on disait, "des opiniâtretés" ... La proposition de Louis des Déserts n'imposera pas, elle fera demander...

Le Chancelier du Prat tombe des nues, il n'en revient pas !

"Les ETATS, s'exclame-t-il, serait-il possible de faire cela avec eux ?"

"Oui, répond Louis des Déserts. Il y a beaucoup de gens dans les ETATS, mais il suffit d'en gagner trois ou quatre de la Noblesse, et quelques-uns de l'Eglise et du Tiers-Etat, et vous obtiendrez ce que vous voulez. Le roi a bien les moyens de faire cela avec quelques gratifications ... !"

Inutile de préciser que le Cardinal du Prat ramasse ses papiers inutiles, et sans rien demander de plus, il se conforme à l'avis général de Louis des Déserts. Lui et tous les hommes du roi se mettent à la besogne dans la voie proposée. Rien ne pouvait mieux lui convenir et il va s'employer immédiatement à l'achat des consciences.

François Ier a tenu à garder secrets tous les actes susceptibles d'entacher son nom, de nuire à son prestige. Peut-être a-t-il craint aussi que l'Union ainsi forcée, ainsi "préparée", soit ensuite dénoncée comme illégale. En tous cas, lui et ses descendants feront tout pour cacher "les dessous de l'Union de la Bretagne à la France"... Michel de Mauny a écrit sur cette question, un ouvrage très intéressant, que devraient lire tous les bons Bretons.

\*\*\*\*\* A SUIVRE \*\*\*\*\* Edith PEREINOU

=====

## CHARLES DE GAULLE ( 1837 - 1880 )

La livraison d'Octobre/Novembre 90 de "GWENN-HA-DU" a publié un remarquable compte-rendu, dû à Yann Bouessel du Bourg, de la thèse en breton d'Elisabeth Cohn sur la "Revue de Bretagne et de Vendée". Parmi les nombreux enseignements apportés par cette thèse, une mention spéciale peut être faite de la permanence de quelques problèmes sur la langue bretonne, questions sur lesquelles littéraires et linguistes discutent aujourd'hui et qui étaient déjà sujets de controverses et de recommandations, il y a plus de cent ans. Parmi les spécialistes qui s'y intéressaient (et qui collaboraient à la R.B.V.), trois noms : Luzel, Kervarker, Charles de Gaulle.

Pour les deux premiers qui vivaient en milieu bretonnant, rien de surprenant; le troisième est un cas. Charles de Gaulle, un nom célèbre dans tout l'Hexagone, mais la grande majorité des Bretons ignorent qu'il représente pour eux deux souvenirs, celui du grand-oncle, le celtisant bretonnant, et celui du général, le petit-neveu qui, lui, à son voyage officiel à Quimper, sut faire mention de cette parenté, par la citation d'un texte familial authentique en breton.

Ce premier Charles de Gaulle méritait cet hommage, tant par sa vie que par son oeuvre qui révèle un intérêt sincère porté à la culture et à la langue bretonne, qu'il était arrivé à écrire avec une correction que beaucoup de bretonnants auraient pu lui envier, sa perspicacité et la pénétration de son esprit ont pressenti les principaux problèmes de la langue, Elisabeth Cohn n'hésite pas à citer in extenso une trentaine de pages qui exposent parfaitement ces problèmes, en démontrant que, suivant de près la vie littéraire bretonnante, l'auteur, fort de sa culture

==== 25 =====

générale de linguiste et de celtisant, pouvait écrire avec compétence, exemples concrets à l'appui de son exposé : on croirait lire le travail d'un pédagogue et d'un grammairien spécialiste, multipliant détails et précisions pour illustrer ses points de vue.

L'article publié dans la R.B.V. en 1965 insiste sur l'urgence du problème :

"On peut dire sans exagération que l'heure présente est solennelle pour la Bretagne; Elle touche à une des crises les plus décisives et les plus redoutables, - à la crise la plus décisive même qu'elle ait eu à traverser pour sa nationalité morale. Elle ne succombera pas maintenant; cela est hors de doute; dans les hypothèses les plus défavorables, elle a encore plusieurs siècles de vie assurés; mais elle peut sortir de cette crise gravement atteinte ou cœur d'une blessure par où s'échappera peu à peu tout le sang de ses veines. Elle peut, au contraire, en sortir douée d'une vigueur et d'une jeunesse nouvelle et armée de façon à n'avoir plus rien à craindre de l'avenir. - Pendant cette crise, le sort de la langue, ce signe le plus certain et ce respect le plus sûr de toute nationalité, aura été définitivement fixé. Ou bien le breton sera devenu l'élément ordinaire et préféré de la vie intellectuelle d'une population de treize cent mille âmes, ou bien, réduit de plus en plus aux usages vulgaires, et parlé seulement au foyer du paysan, il y périra lentement, mais sûrement, lorsque les écoles et les relations avec les personnes qui ne savent que le français auront universalisé la connaissance et l'usage de cette dernière langue." (p.100)

(Une prophétie : il n'eût pu prévoir l'étouffement brutal provoqué par la télé et la puissance des médias en 1965).

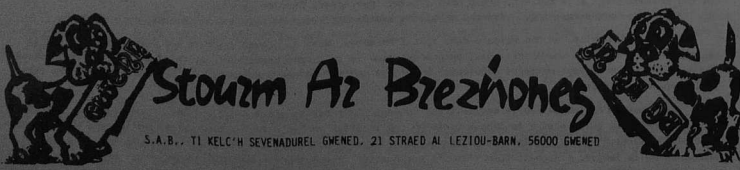
Alors, remèdes ou palliatifs dont Ch. de Gaulle pose le principe : 1°/ Epurer la langue, écarter l'invasion des mots français ou francisés dans un texte breton, avec une écriture phonétique ridicule. 2°/ Quand s'imposent des néologismes, les tirer des racines celtiques, plutôt que des racines grecques ou romanes. 3°/ Ecarter le plus possible les formes dialectales, mal comprises chez le voisin. 4°/ Se contraindre à utiliser la même orthographe, en l'occurrence celle de Le Goffic, condition indispensable si on veut que le breton ait quelque portée universelle. 5°/ Respecter les formes syntaxiques propres à la langue. 6°/ Etablir un enseignement par l'école ou par les leçons particulières; créer pour cela les manuels nécessaires : levrïou evit ar vugale, - levrïou a zevosion, - ouvrages classiques très élémentaires, - ouvrages plus avancés, - recueils de poèmes, de pièces de théâtre, - romans, - traductions, - revue celtique, - congrès interceltiques ... 7° Essayer d'obtenir accord et entente des écrivains (et des autorités, religieuses ou autres), par la discussion, la persuasion et la patience plus que par de vaines querelles, qui le plus souvent conduisent à l'entêtement dans une position donnée et nuisent à une solution constructive.

Dans un tel résumé, ce compte-rendu est sec, alors que la lecture détaillée de l'article plein de vie et coloré est passionnante et provoque l'admiration, quand on se dit qu'il s'agit d'un allophone, d'origine bourguignonne, né à Paris, élevé à Valenciennes et dans la région lilloise, d'un érudit qui n'a jamais pu venir en Bretagne, mais qui a été mordu incidemment, (la lecture de RIO : La Petite Chouannerie) du besoin de pénétrer le génie de la culture celtique et s'y est lancé à fond, en dépit d'un handicap majeur de santé qui, à l'âge de vingt ans, lui interdit tout déplacement. Le corps n'obéissait pas; mais la volonté répondait à l'ardeur de l'intelligence et à la curiosité insatiable de l'esprit. Peut-être même cette paralyse lui ait-elle permis de mener à bien un travail d'approfondissement qui exigeait beaucoup de constance. En 1964, il publie : "Les Celtes au XXème siècle", ouvrage qui donne des idées et directives publiées dans la Revue de Bretagne et de Vendée.

De ces quelques lignes, on peut conclure que ni Roparz Hénon ni les autres sommités du mouvement culturel au XXème siècle n'ont été des novateurs, du moins sur le plan des idées. Ils ont le grand mérite en revanche d'avoir été des réalisateurs, ce qui n'est pas mince. Et nous sommes persuadés que quelques-uns d'entre eux auraient pu, avec profit, prendre de la graine parmi les conseils de Charles de Gaulle, ce qui aurait pu leur éviter de trébucher dans quelques initiatives, pleines de bonne volonté, mais irréalistes sur la sauvegarde et l'avenir de la langue bretonne.

Le petit-neveu a la réputation d'avoir eu des idées d'avant-garde; pour le grand-tonton, la même réputation, semble-t-il, n'aurait pas été usurpée : fruit peut-être de quelque lointain atavisme ...

Joseph CHARDONNET O.M.I.



# PETITES ANNONCES

LECTEURS DE "GWENN-HA-DU" ...

Complétez votre collection en acquérant les N°s qui vous manquent. Disponibles à partir du N° 42. Les 6 Numéros port payé : 50 francs.

FEDERALISTE FLAMAND désire compléter sa documentation. Recherche "LE BEFFROI DE FLANDRE", "LE BEFFROI DE FLANDRE", "DE TORREWATCHER" (LE GARDIEN DE LA TOUR), "NOTRE FLANDRE" (Années 50/60). Ecrire à notre Camarade, il répondra à toutes propositions. Philippe AMEU 109, Rue Belle Rade 59240 DUNKERQUE WESTHOEK.

Désire vivre MA RETRAITE EN ILLE-ET-VILAINE, je recherche LOCATION MAISON DE PLAIN-PIED 4/5 Pièces, Confort, Garage ou Appentis Région SAINTE-MARIE, LANGON, GRAND-FOUGERAY, BAIN-DE-BRETAGNE, MESSAC, GUIPRY, PIPRIAC, MAURE-DE-BRETAGNE, GUIGNEN, LA CHAPELLE-BOUEZIC.

URGENT Faire offre à M. et Mme Roger CLEMENT La Rivière de Parignac 44130 - PAY-DE-BRETAGNE. DESSINS, EAUX-FORTES, ILLUSTRATIONS, PEINTURES signés HUMANIN Recherche Documentation, Renseignements S'adresser à "GWENN-HA-DU"

STAGE POUR JEUNES AGRICULTEURS ET TRAVAILLEURS EN REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE Conditions de participation : être de nationalité française et âgé de 18 à 30 ans. Programme : cours de langue - stage de deux à quatre mois dans une exploitation agricole Durée totale des stages : 3 à 5 mois.

Ces stages organisés dans le cadre de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse prend en charge les frais de voyage, sur une base forfaitaire, le cours de langue (enseignement et pension complète).

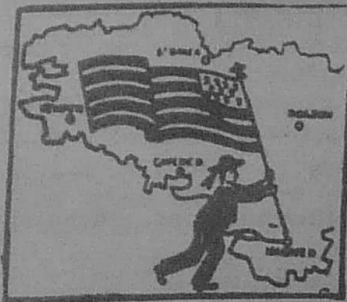
Durant le stage pratique dans les exploitations agricoles, les stagiaires sont logés, nourris et reçoivent un argent de poche.

D'autres stages sont susceptibles d'intéresser : jeunes travailleurs manuels, Compagnons du Devoir, jeunes journalistes, étudiants, etc...

Pour tous renseignements et adresses, s'adresser à "GWENN-HA-DU". Mettre un timbre pour la réponse.

RECHERCHONS Tous Documents ou Ouvrages sur Pays Celtiques et Pays Nantais. Ecussons, Insignes, petits Drapeaux, Auto-collants, Mêmes Pays. Ecrire à Monsieur et Madame Marcel ROBIN, Résidence "La Rougette" 1 - 82600 AUCANVILLE Téléphone : 63 64 35 18.

VOUS DESIREZ ETRE INFORME SUR LE COMBAT FLAMAND ?... LISEZ GEEL EN ZWART ORGANE DU "VLAANS FEDERALE PARTIJ" - "PARTI FEDERALISTE FLAMAND" LE N° : 20 FF - ABONNEMENT 6 NUMEROS / 120 FF - Chèque à l'ordre du PFF/VFP - B.P. 58 59155 - FACHES - THUMESNIL.



# NANTES unité

LE TEMPS DE VIVRE

13, rue S<sup>t</sup>-Guillaume

22000 ST BRIEUC

Tél : 96.33.06.26



# Stourm Ar Brezhones



chaque mois lisez

## armor

magazine

REVUE DE LA VIE  
EN BRETAGNE

directeur : Yann Poilvet

7 rue saint-jacques

B P 123 Tél. 96 31.20 37

22400 LAMBAILLE CEDEX

Abonnement 120,00 F.

c.c.p. 2001 70 Rennes

# La Bretagne

Fondée en 1984

30<sup>e</sup> année

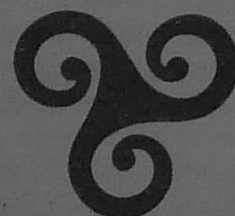
# Réelle

22230 Merdrignac

LA PLUS DYNAMIQUE, LA PLUS FEROCHE, LA PLUS VIRULENTE  
DES TRIBUNES LIBRES.

« Tout ce qui ne peut être dit dans le cadre d'un groupement ou d'un autre »

LIBRAIRIE



LIVRES  
DISQUES  
JOURNAUX

MATÉRIEL &  
INSTRUMENTS  
DE MUSIQUE  
CADEAUX

# Breizh

BRETAGNE ET PAYS CELTIQUES

10 RUE DU MAINE - 75014 PARIS - Tél. 43.20.84 80

Métre Montparnasse Edgar Quinet Gâté  
Ouvert du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h 50

# PHOENIX

la VOIX du PAYS MITAV  
REVUE TRILINGUE de L'ASSOCIATION VANT YÉ  
64 ROUTE DE DERVAL 44290 GUÉMÉNÉ - PËNFAO

Léguetiques gallo-bretonnes. Contes en Parler  
MITAV. Etude des toponymes bretons entre LORRAINE  
et VILAINNE. Histoire bretonne locale. Etude de  
noms de famille. Légendes, poésies. Abt : 25F etc.  
à Yann MICHAEL 12 rue du GABINET 44130 BLAIN

votre meilleur soutien

un abonnement à

# GWENN HA DU